

+-----+

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

Gilberte LEVY

Vice-Présidents

Robert MILHAUD

Michel ALESSIO

**Secrétaire et chargée de la revue
après parution**

Geneviève GENIN-FLORY

Secrétaire Adjointe

Chantal MONNERET

Trésorier

Michel LANGE

Trésorier Adjoint

Olivier NATHAN

Administrateurs

Claudine BERKOWITZ

Danièle RUDLOFF

Bernard WEISZ

Page	4	ÉDITORIAL
Page	5	LES CIMETIÈRES JUIFS DE CAVAILLON <i>Par Robert SADAILLAN</i>
Page	43	UN GRAND UNIVERSITAIRE : MARCEL RUFF <i>Par Roger KLOTZ</i>
Page	45	UNE IMAGE DES JUIFS CHEZ VOLTAIRE <i>Par Roger KLOTZ</i>
Page	46	LA RÉNOVATION DE LA SYNAGOGUE DE CARPENTRAS
Page	47	LECTURES
Page	50	APPEL À COTISATIONS

Sommaire

ANTENNES DE L'ACJP

Aix-en-Provence
Robert MILHAUD
r.milhaud@yahoo.fr

Lyon
Michel LANGE
mardo.ml76@gmail.com

Marseille
Gilbert MONTEL
gmontel38@gmail.com

Jérusalem
Jacques ASSOULINE
jacquassouline@gmail.com

Avignon
Bernard WEISZ
bernard.weisz@laposte.net

Paris
Michel ALESSIO
malessio@free.fr

L'essentiel de ce numéro est consacré à l'étude que notre ami Robert SADAILLAN a consacrée, dans le cadre de l'Association Kabellion, aux anciens cimetières juifs de Cavaillon, aujourd'hui disparus. Après la visite des lieux, lors de notre dernière assemblée générale, il a bien voulu nous permettre de publier cette étude, parue en 2014, et actualisée à la lumière de documents récemment retrouvés. Cette étude nous éclaire sur l'évolution de la présence juive à Cavaillon, du XIII^{ème} au XX^{ème} siècles

Dans notre précédente revue, nous vous annoncions les projets de l'ACI de Carpentras pour fêter dignement les 650 ans de la synagogue, dans une synagogue rénovée. Nous faisons dans ce numéro le point sur l'avancement de cette rénovation.

La rubrique « Lectures » est particulièrement riche pour ce numéro. Trois ouvrages, récemment parus ont principalement retenu notre attention. Il s'agit de :

L'ouvrage collectif dirigé par Danièle IANCU autour de la thématique des élites lettrées juives de l'Europe méditerranéenne du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècles,

La thèse que Frédérique GIRAUD, docteur en sociologie, a consacrée à Émile Zola et qui éclaire sous un jour nouveau l'œuvre de cet auteur,

Le premier volume, publié par notre adhérent et ami Luc BATARD, de la longue étude qu'il a entreprise dans le but de démontrer « *l'importance de la connaissance et de la compréhension des cultures bibliques hébraïques et grecques pour prendre en compte des réponses lumineuses à des questions vitales.* »

Notre ami Roger KLOTZ a également contribué à ce numéro

Bonne lecture.

**La Présidente,
Gilberte LÉVY**

N'oubliez pas, la nouvelle année commence, pensez à vous mettre à jour de vos cotisations ou abonnements.

LES CIMETIÈRES JUIFS DE CAVAILLON

Par Robert SADAILLAN

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé dans mes recherches, et plus particulièrement, Madame Roselyne ANZIANI ancienne présidente de l'Association Culturelle des Juifs du Pape, Hélène MAIGNAN et ses collaboratrices des Archives municipales de Cavaillon, ainsi que Monsieur NICOLAS des Archives départementales de Vaucluse.

REMARQUES PRELIMINAIRES

Afin de ne pas alourdir le texte, tous les documents (actes notariés, transcriptions et notes) relatifs à la présente publication ont fait l'objet d'un recueil déposé aux ARCHIVES MUNICIPALES DE Cavaillon et consultable sous la cote 4 BIB 109.

Pour en faciliter la lecture, les citations des textes originaux sont transcrites dans l'orthographe française actuelle.

Le terme « baylon » qui désigne les représentants de communautés juives du Comtat et d'Avignon est un diminutif du provençal « baile » ayant ainsi le sens de recteur, directeur¹. Nous avons convenu de retenir la forme « baylon » avec un Y, afin de conserver la prononciation provençale qui faisait sonner la diphtongue « AI »

AVANT PROPOS

Enfant, j'accompagnais souvent mon père au marché aux melons qui se tenait de grand matin au Clos.

La place était vaste et se divisait en différents secteurs ; on parlait alors « de la Pointe », « de l'arc de triomphe » ou encore « du cimetière des juifs ». Cette dernière appellation me devint donc familière sans trop savoir ce qu'elle signifiait. Pourtant un jour, j'interrogeai mon père :

« Oui là, on se trouve sur l'ancien cimetière des juifs, me dit-il, après la guerre, la commune a

tombé le mur et a tout aplani pour agrandir le marché »²

Quelques temps après, revenu seul, loin du tumulte, l'endroit me parut tout petit, engoncé entre des maisons et comme écrasé par un demi-cercle de rochers où s'agrippaient de tenaces micocouliers.

Sur la paroi bleutée, la présence d'entailles m'intrigua, tandis qu'une grande plaque de marbre aux signes étranges dispensait autour d'elle gravité et mystère. Dans la paix du jour, le lieu était beau.

¹ Dr P. PANSIER, Histoire de la langue provençale à Avignon du XII^{ème} au XIX^{ème} siècle, Avignon, Aubanel 1927.

² Il s'agit de la guerre de 1939-1945. Un siècle plus tôt, on avait fait la même chose avec le cimetière communal voisin, dont seule subsiste la croix devant l'actuel Hôtel du Parc.



La Place du Clos dans les années 1955. Cliché Archives Municipales Cavaillon

On aperçoit, au premier plan la Pointe et au-dessus l'Arc Romain. Le demi-cercle que forment les rochers en haut à gauche, correspond à l'emplacement du cimetière juif rasé depuis peu.

PREMIÈRE PARTIE

PROBLÉMATIQUE

Malgré la dispersion de sa communauté juive au début du XIX^{ème} siècle, Cavaillon a la chance d'avoir miraculeusement conservé presque intact son patrimoine juif (Carrière, synagogue, bain rituel, maison du rabbin, ainsi

que de riches collections d'objets déposés aux Musées de la ville).

Par contre, le cimetière lui, a disparu³.

Du « cimetière des juifs »⁴ il ne reste apparemment rien ou si peu : un emplacement,

³ Le phénomène inverse s'est produit à l'Isle sur Sorgue, où il ne reste rien de la Carrière, rasée au XIX^e s. pour devenir une place. Par contre, le cimetière excentré dans la campagne demeure toujours en place et vient de faire l'objet d'une étude préliminaire et d'une mise en valeur.

⁴ On désignait ainsi le cimetière juif du Cagnard. Cette tournure héritée du passé - et encore usitée aujourd'hui - n'est pas neutre.

une plaque et quelques stèles déposées dans la boulangerie de la synagogue. Ce manque d'éléments ainsi que les atteintes subies⁵ par ce lieu de mémoire m'ont poussé à entreprendre des recherches.

J'ai péniblement glané quelques sources médiévales, étudié le cadastre napoléonien, remonté les minutes notariales et surtout réfléchi en tentant de lire les paysages actuels.

Mises bout à bout, ces premières données nous montrent que le cimetière juif du quartier du Cagnard était beaucoup plus grand que ce que nous pensions, mais aussi beaucoup plus récent que ce que signale la plaque commémorative. En effet les textes nous indiquent qu'il a succédé à un autre site que nous tenterons plus loin de localiser. On peut donc parler au pluriel des cimetières juifs de Cavaillon.

Depuis la placette du Cagnard et en remontant le temps, le sujet des cimetières devient rapidement complexe et nous entraîne dans la longue histoire de la composante juive de la cité.

La présente publication n'est donc qu'un modeste point de départ, laissant à d'autres le soin de réaliser une étude plus approfondie et exhaustive.

- Nous savons peu de choses sur les cimetières et les pratiques funéraires juives des anciennes communautés du Comtat. De même que leur liturgie présentait des éléments spécifiques, on peut raisonnablement déduire que leurs rites mortuaires comportaient eux aussi des

particularités hébraïques originales, voire originelles⁶

- La rapide dispersion de ces communautés après la Révolution, mit un terme à des manifestations sans doute déjà très amputées, car censurées depuis longtemps par l'Église, soucieuse d'effacer au maximum toute effusion de piété juive à l'extérieur des carrières.

« Les cérémonies des funérailles juives devaient se dérouler dans la plus grande des discrétions, les chants, les cierges ou les flambeaux étaient rigoureusement interdits pendant les trajets jusqu'aux lieux de sépulture. Au cimetière seulement, il leur était permis, et en l'absence de tout chrétien, de pratiquer les rites de leur religion, mais là encore une terrible humiliation leur fut souvent infligée : les pierres tombales ne devaient posséder aucune inscription. »⁷

Ces dispositions se trouvent entre autres rappelées dans un édit de l'Inquisition Romaine du 5 avril 1775, imprimé et diffusé par l'évêque de Cavaillon⁸ le 15 juillet 1776 :

« 11- Ordonne que les juifs ne puissent mettre ou faire mettre sur leurs sépultures aucune pierre ou inscription, et pour cet effet, il est défendu à l'avenir à quiconque de donner la permission de poser de ces pierres, sous peine de cent écus d'amende, de prison et autres plus grandes arbitraires.

12 - Que les juifs en transportant les cadavres n'emploient aucun rites, cérémonie ou pompe funèbre et qu'ils s'abstiennent surtout de psalmodier et de porter en chemin des flambeaux ou cierges allumés, à peine de

⁵ Parking journallement saturé de véhicules, plaque de marbre plusieurs fois brisée, Office du Tourisme construit au début des années 1990 sur une partie de l'aire du cimetière, sans parler d'un projet ridicule de fontaine qui heureusement ne vit pas le jour.

⁶Des études en cours évoquent dans certains cas des survivances pré-talmudiques. Les juifs du Comtat n'étaient ni des séfarades, ni *a fortiori* des ashkénazes.

⁷Danièle et Carol IANCU, *Les Juifs du Midi*, Ed. Barthélémy Avignon, p. 142 et 143.

⁸Louis Joseph des ACHARDS de la BAUME, qui fut le dernier évêque et coseigneur de Cavaillon.

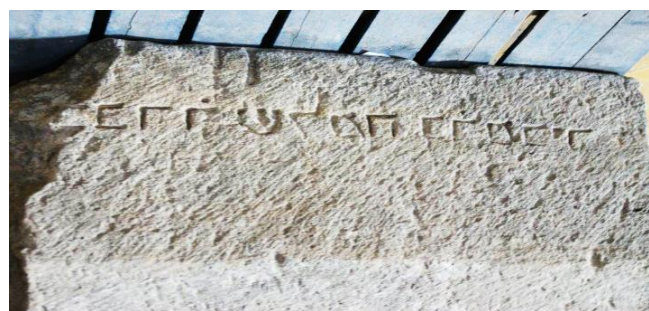
cent écus d'amende, de la confiscation de la cire et autres peines arbitraires...

Mais qu'il leur soit permis seulement d'avoir des lumières et de faire leur pompe funèbre et rites accoutumés, tant dans la synagogue que sur le lieu de sépulture, pourvu qu'il n'y ait en cet endroit aucun chrétien de quel sexe et condition que ce soit et ce sous les peines encourables par les facteurs - ou baylons - que par les chrétiens qui interviendront dans ladite cérémonie. »⁹

Contrairement aux chrétiens dont les sépultures se pressaient dans et autour des édifices de culte, les juifs inhumèrent leurs défunts loin des habitations dans des cimetières, et selon des prescriptions religieuses extrêmement rigoureuses, les corps devant être alignés et à une certaine distance les uns par rapport aux autres. En outre, on ne pouvait en principe enterrer aucun mort l'un au-dessus d'un autre, chaque défunt ayant droit à une sépulture individuelle et neuve.

Marquées souvent par un simple tas de cailloux, certaines sépultures possédaient des inscriptions lapidaires comme celles attestées du cimetière médiéval de Carpentras,

remployées dans les remparts et retrouvées lors de la démolition des murs de cette ville au XIX^{ème} siècle.



Inscriptions lapidaires de Carpentras.
Clichés des Musées de Carpentras.

À ce jour, aucune inscription funéraire médiévale de ce type n'a été retrouvée à Cavaillon.

LA PRÉSENCE JUIVE À CAVAILLON ET DANS SES ENVIRONS

Le plus ancien témoignage juif visible à Cavaillon est archéologique : il s'agit d'une lampe à huile antique ornée de ménorah, provenant de la ville voisine d'Orgon.

Cette lampe fut trouvée en 1966 par M. Francis Hoffmann lors de la fouille d'une borie située au pied de l'oppidum de Beauregard dans le vallon de Lavau. Conscient de l'importance de

sa découverte, celui-ci la confia aussitôt à M. André Dumoulin, conservateur des Musées de Cavaillon¹⁰.

Longtemps datée du début de notre ère, une nouvelle approche la situerait à présent au premier siècle avant¹¹.

Depuis au moins les premiers siècles de notre ère, des juifs vivaient donc en Provence,

⁹ Jean GIROUD, De la rouelle à l'étoile La présence des Juifs à Cavaillon 2010, p. 10 à 20.

¹⁰« La lampe juive d'Orgon », in *Patrimoine et Culture*, bulletin n° 6 de l'association Kabellion .

¹¹L'examen du mobilier de la cabane qu'effectue en ce moment Mlle Émilie Porcher, archéologue des Musées de Cavaillon, tend à renforcer cette hypothèse.

formant des communautés urbaines (Marseille, Arles) ou encore disséminés dans toute la région.

Durant le Haut Moyen Âge, quelques familles s'établirent probablement à Cavaillon, mais il faudra attendre la première moitié du XIII^{ème} siècle pour que la présence juive dans la cité soit attestée par des sources écrites¹².

A cette époque, les juifs du Midi jouissaient de droits très étendus. Rien sinon la religion ne les distinguait des autres habitants : tous les métiers ou presque leur étaient ouverts, ils possédaient des biens immobiliers (terres, vignes, maisons) et n'avaient aucune obligation de résidence.

Après le rattachement du Languedoc à la France, le Comtat Venaissin – dont Cavaillon



La lampe à huile d'Orgon. Musées de Cavaillon. Cliché Jean Giroud
(Les deux chandeliers à sept branches de la lampe sont inversés, les boules visibles à l'extrémité des branches indiquent que les ménoras sont allumées).

faisait partie – passa de l'autorité des comtes de Toulouse à la Papauté qui gouverna le pays de 1274 à la Révolution.

Probablement renforcée au début des années 1300 par la venue de juifs chassés de France, la petite communauté de Cavaillon se structure au cours du XIV^{ème} siècle¹³ et ce malgré les ravages de la Peste Noire de 1348.

Au fil du temps, par commodité professionnelle et pour satisfaire leurs exigences religieuses, certaines familles jusque-là dispersées dans toute la ville¹⁴, tendent à se regrouper dans une même rue; précisément dans celle qui

bien plus tard leur sera assignée comme unique lieu de vie¹⁵.

¹² Mention d'un cimetière juif à côté du clos de l'évêque en 1217. AD de Vaucluse.

Édits de la Communauté (1268) et Levée de Subsidés de Croisade d'Alphonse de Poitiers (1268-1269).

En 1276, le Parlement général des habitants compte 418 hommes, dont 9 sont signalés comme juifs. Archives communales de Cavaillon, D D n° 2. (Cité par Maëlle RAMAGE, thèse de doctorat d'histoire, Paris I Panthéon-Sorbonne, octobre 2014, p. 215).

Léon BARDINET *De la condition civile des juifs du Comtat Venaissin pendant le séjour des papes à Avignon 1309-1376*, *Revue Historique*, Tome 12, janvier-février 1880, l'auteur mentionne que « Bertrand II Imbert, évêque de Cavaillon reçoit l'hommage des habitants de Cavaillon et des juifs le 11 des calendes d'avril 1286. cartulaire de l'évêché, pièces 56, 61 et 82) ».

Dans son ouvrage *La Synagogue de Cavaillon*, Éditions Klincksieck, André DUMOULIN indique sans produire de source, la présence d'un rabbin à Cavaillon au XI^e s.

¹³ Dans son étude, voir *supra* note 12, Léon BARDINET écrit p. 45 « En 1372, cinq juifs de Cavaillon rendent hommage à l'époque au nom de toute la communauté ;

ce qui prouve qu'elle était déjà organisée (cartulaire de l'évêché pièce 143e) ».

¹⁴En 1453, lors de la désignation de la rue Fabriciis comme seul domicile des juifs de Cavaillon, les consuls ayant exposé au cardinal-légat du Pape, que les juifs habitants de leur ville sont confondus avec les chrétiens, Amédée Michaëlis, licencié en droit, expose que « les principaux juifs établis à Cavaillon depuis 140 ans n'ont jamais été isolés des autres habitants de cette ville et qu'il leur a été de tout temps permis de choisir leur résidence dans les quartiers qu'ils trouvaient bons. Archives communales de Cavaillon, G G n° 11.

¹⁵François GUYONNET, *Évaluation archéologique du Mikvé de Cavaillon*, *SADV 2007*, « A Cavaillon, tout porte à croire que le quartier juif a toujours été à son emplacement actuel puisque aucun transfert n'est connu. Dans la topographie de la ville aux XII^e et XIII^e s., la juiverie de Cavaillon se situait *intramuros*, en bordure orientale du centre, près de l'enceinte romane dont on peut suivre le tracé près des rues Lamartine et Rousseau ».

La condition des juifs du Comtat va se dégrader rapidement au XV^{ème} siècle

Cantonnés dans des métiers de plus en plus miséreux (fripiers) ou prohibés par la morale chrétienne (prêteurs), un à un, leurs droits et leurs libertés sont rognés, entraînant précarité et repli.

Jusqu'à là tolérés par l'Église comme « Peuple témoin des Écritures » ils subissent l'hostilité grandissante des clercs qui se propage partout et notamment dans les couches les plus défavorisées de la population.

On les perçoit désormais comme indésirables, comme « le peuple déicide et fourbe » responsable de tous les maux qui affectent la société.

Aux vexations et brimades s'ajoutent les violences physiques ; des émeutes anti-juives éclatent à Cavaillon en 1456 et encore en 1485. Afin de contenir ces débordements, les autorités imposent aux juifs un habitat séparé de celui des chrétiens. C'est à Cavaillon en 1453 que se met en place pour la première fois cette mesure ségrégative qui sera ensuite étendue aux autres villes du Comtat.

Les juifs sont assignés à demeurer dans une seule rue (*carriera* en provençal), carrière où dès 1553 ils ne peuvent plus sortir librement et qui se transformera en une insupportable prison.

Après l'expulsion des juifs d'Espagne (1492) et du Portugal (1496), ceux de Provence doivent à leur tour fuir dans les années 1500-1501 suite à la réunion du comté à la France. Certains se réfugient en terre d'Église, dont probablement quelques-uns à Cavaillon.

Au début du XVI^{ème} siècle il n'y a désormais plus de juifs dans les royaumes chrétiens

d'Occident, excepté dans les États Pontificaux d'Italie et du Midi de la France (Comtat et Avignon).

En 1555, les autorités édictent le rappel d'une bulle de Paul IV interdisant aux juifs de posséder aucun immeuble en dehors de leur maison.

En 1569, dans le climat de la Contre- Réforme, le pape Pie V décide à son tour de chasser « sous trois mois » tous les juifs, donnant ainsi par la même occasion satisfaction aux doléances des Assemblées du Pays. Après l'obtention de plusieurs délais, cette mesure brutale ne sera finalement pas appliquée, mais la menace provoquera un séisme démographique.

Les communautés du Comtat sortent ébranlées par cette tourmente. En effet, désespérés, beaucoup de juifs préfèrent quitter la région. Sans espoir de retour, ils vendent tous leurs biens et fuient. Des carrières entières se vident et celles qui subsistent ne compte désormais plus que quelques familles.

En 1624, les juifs du pape sont strictement assignés dans les quatre Carrières d'Avignon, de Carpentras, de l'Isle et de Cavaillon. Désormais, si ce n'est leur cimetièrre, ils ne peuvent plus posséder aucun bien immobilier en dehors d'elles.

Dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, « la juiverie » de Cavaillon – la plus petite du Comtat – compte d'après les registres de la taille entre 11 et 18 familles. On en recense 20 en 1708 et sur un autre document 23 en 1739 « soit peut-être dans le premier tiers du 18^e siècle, 80 à 100 personnes »¹⁶.

On assiste donc au cours du XVIII^{ème} siècle à une augmentation significative de la

¹⁶ René MOULINAS, *Les Juifs du Pape en France*, collection Franco-Judaïca Les Belles Lettres, p. 61 et 62.

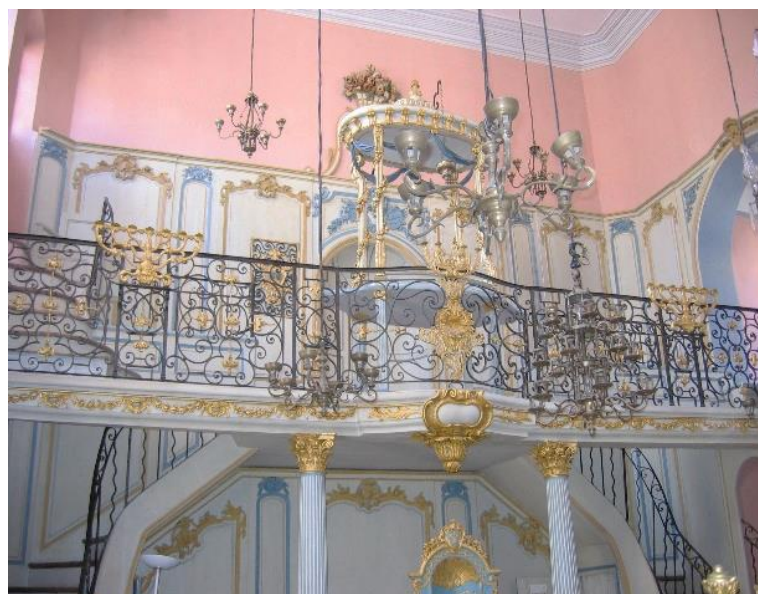
population qui se trouve entassée dans l'étroitesse de la Carrière¹⁷.

Bien que les injonctions de l'Inquisition se montrent en principe toujours aussi sévères, les temps changent. Les idées des Lumières pénètrent la société et certains juifs entreprenants profitent des opportunités économiques que leur offre la France voisine. Le niveau de vie s'élève, comme en témoigne le luxueux décor de la synagogue reconstruite de 1772 à 1774 et les riches maisons qui l'entourent.

En 1791, Avignon et le Comtat Venaissin sont rattachés à la France.

Devenus des citoyens libres et égaux, les anciens juifs du Pape s'empressent de quitter les carrières pour se fondre dans la Nation Française.

À Cavaillon lors du recensement de 1796, l'ancienne Carrière compte encore 18 familles juives, soit 93 personnes¹⁸.



Intérieur de la synagogue de Cavaillon. Cliché Musées de Cavaillon.

En 1800, une enquête conduite par les Contributions directes met sur le compte des troubles révolutionnaires, la baisse notable ainsi que l'appauvrissement de cette population en l'espace d'une dizaine d'années¹⁹.

Le nombre de juifs cavaillonnais se réduit inexorablement tout au long du XIX^{ème} siècle, ceux-ci ne sont plus que 17 en 1900.

¹⁷Page 62, (voir note *supra*), l'auteur poursuit « La seule donnée sérieuse que nous ayons sur la carrière de Cavaillon, dans la deuxième moitié du 18^e siècle, est une supplique adressée au Vice-Légat, en 1774, par ses baylons, pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une deuxième porte à l'extrémité de la rue unique de leur quartier. Ils justifient leur requête en soulignant que cette seconde issue rendrait de très grands services à leur communauté qui a beaucoup augmenté puisqu'elle n'était constituée autrefois que de 9 à 10 familles et quelle en compte actuellement environ 30, ce qui est confirmé par deux listes de cotisations destinées à rétribuer le rabbin Moïse Polaque et le sagataire Ange Jézy qui énumèrent 28 noms en 1778 et 25 en 1780 ».

¹⁸*Recensement de la population de la ville et du terroir de Cavaillon, 1796* Archives communales de Cavaillon, 1 F2

¹⁹« Ce furent les plus riches qui transportèrent leur domicile dans les départements voisins qu'ils

fréquentaient auparavant et où les appelaient souvent les affaires de leur commerce. Ce qui a réduit le nombre des familles juives dans notre commune à neuf, auxquelles sont venues se joindre quatre familles de la carrière de l'Isle, que les troubles continuels de cette commune ont forcé d'abandonner pour venir s'établir à Cavaillon. (...) Ils sont en général plus pauvres que ce qu'ils étaient avant la Révolution, nous pouvons même assurer qu'ils sont ruinés et misérables. Leur fortune en effet consistant principalement en obligations publiques (...) ils ont dû nécessairement éprouver une perte considérable (...) par les remboursements qui leur ont été faits en papier monnaie ». Enquête comparative sur les juifs de Cavaillon en 1789 et 1800, 21 frimaire an 9/12 décembre 1800, Archives communales de Cavaillon, 2 G. Document aimablement transmis par Hélène Maignan.

SECONDE PARTIE

LE CIMETIÈRE JUIF MÉDIÉVAL DE LA PORTE DU CLAUX

Nous ne savons rien des premiers lieux d'inhumation des juifs de Cavaillon.

Au cours des temps reculés, certains sites ont pu se succéder avant qu'un véritable cimetière apparaisse au moment de la constitution d'une communauté.

La mention la plus ancienne – actuellement connue – figure dans un acte du début du XIII^e siècle : le 26 juin 1217, Guillaume Blanqui vend un casal dans le clos de l'évêque (de clauso domini episcopi cavallicensi) à côté du cimetière juif, à Jacobetus de Cavaillon²⁰ Par

ailleurs, l'existence d'un cimetière en 1217 suppose la présence d'une communauté déjà bien installée à cette date.

En complément un autre texte toujours cité par Mme Maëlle Ramage, nous indique qu'au début du XIV^e siècle la pension annuelle versée (à l'évêque) pour le cimetière juif de la ville s'élève à onze livre de cire.

En exploitant une succession de sources postérieures, nous allons tenter d'en localiser l'emplacement et d'en comprendre l'évolution.

I - ÉLÉMENTS DE LOCALISATIONA - Document N° 1

Les Archives Municipales de Cavaillon possèdent un parchemin daté du 29 novembre 1536²¹, traduit et résumé ci-après dans le registre de l'*Inventaire des Archives de Cavaillon antérieures à 1790*²².

« DD 5 No15 - 29 novembre 1536 (Original sur parchemin). Transport et rémission faits par Asser de Valabrègue et Abraham de Roca, juifs au nom de leurs frères de Cavaillon, en faveur de noble Bernardin d'Agar et Pons Resmondi, consuls de Cavaillon, d'une terre de deux éminées à la Porte du Claux par lesdits juifs acquise de feu Gabriel de Pane²³, dans le dessein d'agrandir leur cimetière, cédée à ladite ville comme constituant partie du terrain qu'occupaient les fondements de ses anciens remparts, à l'exception de 4 canes du côté de l'ancien cimetière des même juifs, sous les conditions suivantes :

1 *Que ceux-ci feront faire à leurs dépens une muraille entre ladite terre et les 4 canes*

qu'ils en ont ci-dessus réservé, depuis le chemin de Saint-Jacques jusqu'aux fossés.

2 *Qu'on laissera contre ledit cimetière et ladite terre remise un chemin de 2 canes de large pour aller à la Cavalerie.*

3 *Que les mêmes juifs seront tenus de supporter au total pour les dites 4 canes réservées, la cense ci-devant imposée sur les 2 éminées, de façon que ce qui fait l'objet du transport soit à jamais franc en faveur de ladite communauté de Cavaillon.*

Pierre Béraudy Notaire. de Cavaillon »

Cette transcription non littérale nous apporte malgré tout de précieuses informations topographiques et historiques :

- À une date sans doute bien antérieure à la rédaction de l'acte (en 1536, le vendeur est déjà décédé) la communauté des juifs de cavaillon avait acquis une terre de deux

²⁰ AD de Vaucluse, 4G1 N° 92, référence déjà citée, thèse de doctorat de Maëlle Ramage, voir supra début de note 12.

²¹ Archives municipales de Cavaillon, DD 5, No 15. Je n'ai pas lu ce parchemin.

²² Archives municipales de Cavaillon, 2 IR 1.

²³ Encore vivant en 1488, Précision d'Hélène Maignan.

éminées²⁴ (environ 1760 m²) à « *feu Gabriel de Pane, dans le dessein d'agrandir leur cimetièrre* ».

- La surface de la parcelle apparaît importante pour ce quartier situé proche du cœur de la cité et qui était composé « souvent de minuscules jardins²⁵ ».
- À défaut d'avoir tous les confrants, nous apprenons cependant que cette terre se trouve contiguë au cimetièrre juif, désigné pour la bonne compréhension du texte « *d'ancien cimetièrre* ».
- Cette parcelle de deux éminées se situe hors les murs au quartier de la Porte du *Claux*²⁶. On précise qu'elle constituait « *partie de terrain qu'occupaient les anciens remparts* ». (La nouvelle enceinte du XIV^{ème} siècle se trouvait peut-être ici en retrait par rapport à la précédente).
- La terre jouxtait donc le pied des murs de la ville et les fossés, l'ancien cimetièrre lui était attenant sur un de ses côtés.
- Le 29 novembre 1536, les juifs rétrocèdent la parcelle de deux éminées, sauf une bande

de terrain de 4 canes²⁷ de largeur (environ 8 m). La longueur de ce détachement « *du côté de l'ancien cimetièrre* » n'est pas précisée.

- Les juifs devront édifier une muraille clôturant la portion qu'ils conservent de la terre de deux éminées et ce « *depuis le chemin de Saint-Jacques jusqu'aux fossés* ». Cette indication suggère que la clôture suit probablement une ligne sud/nord (voir plan).
- Il est dit « *qu'on laissera contre ledit cimetièrre et ladite terre remise un chemin de 2 canes de large pour aller à la Cavalerie*²⁸ ». La création de ce chemin donnant accès au quartier de la Cavalerie positionne le cimetièrre vers la colline Saint-Jacques.
- A partir de 1536, le cimetièrre juif de la Porte du *Claux* se composait d'une partie qualifiée de « *cimetièrre vieux* », celui-ci étant sans doute saturé, et d'une petite extension correspondant à la longe conservée de 4 cannes.

B - Document N° 2

Transcription par Michel Jouve²⁹ d'un paragraphe du manuscrit de Lamberty³⁰

« *En 1623, construction de la chapelle de Notre Dame du Calvaire. La fondation remonte à 120 années avant. Cette chapelle et maison a été édifée dans un clos de Mr..... lequel clos avait été cimetièrre des juifs,*

lesquels juifs tiennent encore un peu de cimetièrre joignant le jardin de ladite maison et mon verger... ».

- « *Cette chapelle et maison* » sont celles des Oratoriens fondées en 1612 par le chanoine Jacques Thomas³¹. Il y a divergence de dates ente les manuscrits de Thomassy et de

²⁴A Cavaillon l'éminée vaut 879 m².

²⁵Monique ZENER, *Le Cadastre, le Pouvoir et la Terre, Le Comtat Venaissin pontifical au début du XV^e s.*, Collection. École Française de Rome 1993, p. 340. Un siècle plus tard, le parcellaire n'avait sans doute pas beaucoup changé.

²⁶Ancienne orthographe de Clos, transcription phonétique du provençal *claus* : fermé.

²⁷A Cavaillon la cane (mesure de longueur) vaut 1,9768 m.

²⁸Ensemble de jardins et de vergers d'oliviers, compris entre l'actuel cours Carnot et la colline Saint-Jacques.

²⁹Michel JOUVE (1852-1926) magistrat, éminent défenseur du patrimoine cavaillonnais.

³⁰Louis LAMBERT ou LAMBERTY notaire, secrétaire de la ville et historien de Cavaillon. Il a laissé un manuscrit *Livre de recueil des antiquités de Cavaillon (...) commencé en 1623*, d'où est puisée la citation ci-dessus. Conservé aux Musées de la ville, le manuscrit en attente de restauration n'est pas consultable.

³¹Jacques THOMAS ou THOMASSI chanoine théologal de la cathédrale de Cavaillon, auteur d'un manuscrit sur *l'antiquité de la ville de Cavaillon (1616)*. Cet ouvrage a été acquis par la commune en 2008, il se trouve aux Archives municipales de Cavaillon.

Lamberty (mais peut-être faudrait-il lire 12 années au lieu de 120 dans la transcription de Michel Jouve ?).

- L'ensemble « *Chapelle et maison* » a été

construit sur « *l'ancien cimetière juif* », ceux-ci conservant encore une petite portion correspondant à l'agrandissement de 4 canes de largeur mentionné dans le document 2.

C - Document N° 3

Extrait de la requête adressée en 1682 au vice-légat par les baylons et communauté des juifs de la carrière de Cavaillon pour acquérir une terre afin d'y établir un nouveau cimetière. La teneur de cette requête est rappelée à la fin de l'acte d'achat de la parcelle³².

(Pour la lisibilité du texte, l'orthographe et la ponctuation sont partiellement revus).

« Comme ils ont hors et proche de ladite ville et à l'une des portes d'icelle appelée la Porte du Claux, un cimetière qui est si petit et étroit qu'on ne peut l'agrandir d'aucun côté, attendu la proximité du jardin de la maison ou couvent des RR.PP Donat et Bonnet et du fossé de la ville.

Et auquel pour être trop rempli de corps morts qui y sont ensevelis ne se peut aucune place pour ensevelir les juifs qui viendront à décéder.

Et comme par leur loi ne se peut ni se doit ensevelir aux cimetières aucun cadavre l'un sur l'autre, ou l'un dans la sépulture d'un autre, en façon que chaque cadavre a d'avoir un sépulcre neuf, ce qui ainsi est tout à fait impossible.

Recourent à ces fins à votre excellence à ce qu'il lui plaise de leur permettre d'acheter une pièce de la valeur de cinquante écus là où pourront trouver au dit terroir du dit Cavaillon qui leur serve de cimetière et de sépulture... ».

La teneur de la requête confirme que le cimetière restant aux juifs, « *si petit et si étroit* », correspond bien à la bande de terrain d'une largeur de 4 cannes confrontant d'une part les fossés de la ville (document 1) et d'autre part, la maison des Oratoriens édifiée sur la partie dite, de « *l'ancien cimetière* » (document 2).

D - Document N° 4

13 germinal an 3. Estimation de l'église et couvent des Doctrinaires (successeurs depuis 1683 des Oratoriens)³³.

« Nous commissaires experts soussignés demeurant à Cavaillon, nous nous sommes transportés à la maison nationale provenant des ci-devants pères de la Doctrine, située hors et proche du dit Cavaillon et sur la place du Champ de Mars (...).

Ladite maison nationale a pour confronts, au midi le chemin allant de cette commune à St-

Jacques, au nord le jardin du ci-devant évêché, au levant ladite place Champ de Mars, au couchant ladite montagne de St-Jacques.

Elle consiste en une église, une sacristie, deux salons, une cuisine, une autre pièce à côté du salon, un corridor avec son escalier dans le fonds du rez de chaussée, avec chambres au premier et des greniers au second (...).

Plus un jardin attenant à ladite maison, situé au couchant d'icelle de la contenance de sept

³²Archives départementales de Vaucluse, 3 E 31 65 fonds Guis, du 24 novembre 1682. Vente par noble François Athénosy et Catherine Dupuy son épouse à la Communauté des juifs, d'un verger afin d'y établir un cimetière, Me Lamberty.

³³Archives départementales de Vaucluse, Vente des Biens Nationaux, 3 Q 13, Cavaillon Inventaire, Maison des Doctrinaires n° 589.

cent quatre-vingt-quinze cannes six pans ³⁴» (environ 3110 m²)

Nous retrouvons dans les confronts, au midi « le chemin de Saint-Jacques », au nord « le jardin du ci-devant évêché » (Quartier de la Cavalerie), au levant « la Place du Champ de

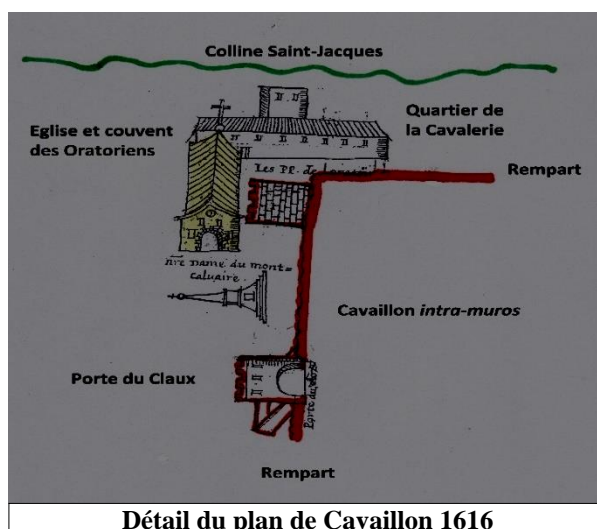
Mars » (agrandissement du débouché de la Porte du *Claux*) et au couchant « la montagne de St-Jacques ».

La surface de l'ancien cimetière correspond à celle du rez de chaussée des bâtiments et d'une portion du jardin.

E - Document N°5

Détail de la « perspective de la ville de Cavaillon ». Manuscrit de Thomasi (1616)³⁵. (Pour la clarté de la démonstration, nous n'avons reproduit que le quartier de la Porte du Claux)

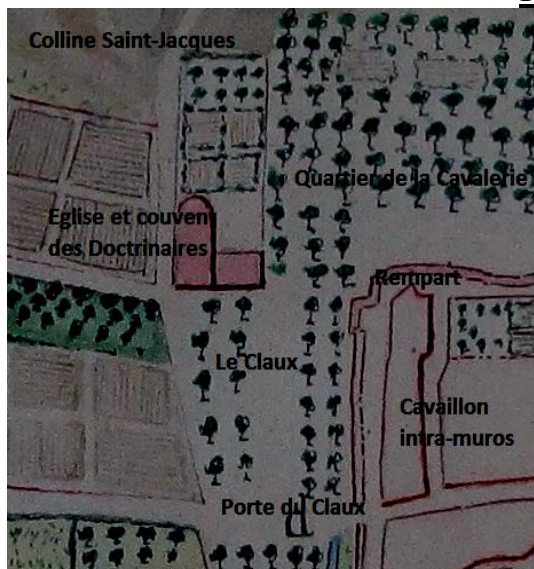
- L'église N D du Mont Calvaire se trouve *extra muros*, à proximité de l'angle sud/ouest que forment les remparts (aujourd'hui, angle cours Carnot/rue du Clos).
- La portion de cimetière juif subsistant n'est pas représentée sur le plan (comme par ailleurs la carrière et la synagogue). Nous sommes en pleine Contre-Réforme et le chanoine Thomassi évacue délibérément toute présence juive.



Détail du plan de Cavaillon 1616

- Au midi, l'église confronte la place du *Claux* (qui deviendra à la Révolution le Champ de Mars).

F - Document N°6



Détail du plan de Cavaillon en 1788³⁶

Le plan confirme la localisation précédente de l'église, cependant celle-ci paraît plus éloignée des remparts. Comme le décrit le document 4 (estimation des Biens Nationaux), elle confronte au midi le chemin « de St-Jacques », au nord « le jardin du ci-devant évêché », au levant la place et au couchant son jardin situé entre les bâtiments et la colline.

³⁴A Cavaillon la cane carrée vaut 3,9046 m², et le pan carré 0,0610 m².

³⁵Voir *supra*, note 31.

³⁶Reproduction d'un plan de la ville daté de 1788 qui se trouvait dans les archives de la famille de Crousnilhon. Copie réalisée en 1899 par Marie-

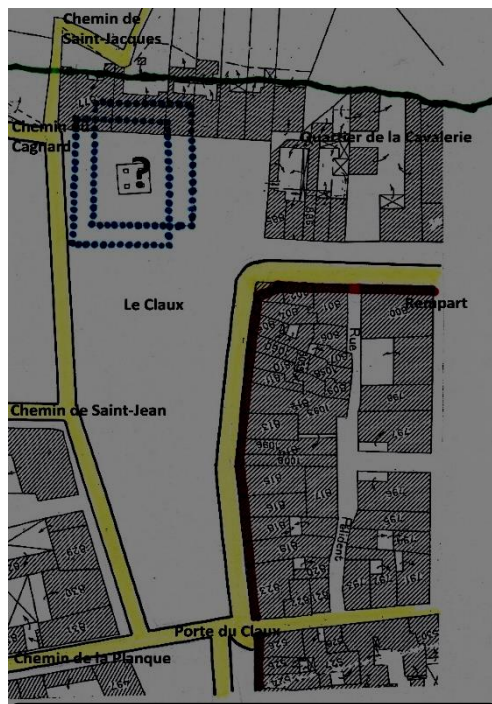
Thérèse JOUVE (1860-1938), sœur de Michel JOUVE (voir *supra* note 29), elle est à l'origine des premières réalisations muséographique de Cavaillon.

II - SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS TOPOGRAPHIQUES

Essai de restitution de l'emprise du cimetière médiéval sur le plan cadastral actuel.

Le cimetière juif médiéval dit du quartier de la Porte du *Claux* se trouvait *extra muros* au midi de la ville.

Il s'inscrivait schématiquement dans un espace compris, d'une part, entre le jardin actuel entourant l'arc antique et le débouché du cours Carnot et, d'autre part, depuis la colline jusqu'à hauteur des premiers immeubles du nord de la place du Clos.



Détail du plan cadastral (section CK)

III - INTERROGATIONS ET HYPOTHESES HISTORIQUES

À une date indéterminée (mais antérieure à 1414) la communauté des juifs de Cavaillon avait obtenu de l'évêque et coseigneur de la ville la concession d'un cimetière situé *extra muros*, au midi de la cité au quartier de la Porte du *Claux* encore appelée Porte de *Rupa* (ou de la Roque) qui ouvrait sur la colline et la Durance.

Comme nous l'avons déjà relaté, les conditions de vie des juifs vont se dégrader rapidement au cours du XV^{ème} siècle (A Cavaillon, émeutes anti-juives en 1456 et 1485, regroupement forcé des familles à partir de 1453 dans une seule rue...)

Ces pics de violence alternent sans doute avec des périodes plus calmes marquées par

exemple par l'autorisation de construire une synagogue (1499) et la possibilité d'acheter une grande parcelle de deux éminées afin d'agrandir le cimetière existant. Cependant d'une manière générale le climat continu à se durcir, comme le révèle en France l'expulsion définitive des juifs de Provence en 1500-1501, et dans le Comtat pontifical, la mise en place de nouvelles contraintes juridiques et professionnelles. A partir des années 1540, on interdit désormais aux juifs de posséder des biens immobiliers autres que leur maison dans la carrière la carrière et un cimetière.³⁷

C'est probablement dans ce contexte qu'intervient en 1536 «*la rémission et transport*» de la terre de deux éminées

³⁷Cette décision est rappelée en 1555 par une bulle de PAUL IV. (R MOULINAS, *opus* note 16)

(acquise de Gabriel de Pane) en raison, ou sous prétexte, qu'une partie de celle-ci occupait les fondements des anciens remparts de la ville.

Certes, les juifs conservent une largeur de 4 canes de terre, mais ils sont contraints d'abandonner la majeure partie de la parcelle et de supporter des clauses matérielles (édification d'une clôture, chemin de 2 canes) et fiscales pénalisantes.

Symboliquement, la portée de la mesure est plus cruelle encore : en s'en prenant à leur cimetière, elle vise les juifs au cœur de leur foi.

Aux Archives municipales, le registre de l'Inventaire sommaire³⁸ mentionne dans les comptes de la ville pour les années 1570-1571³⁹ :

« Réparations au pont de la Porte du Moulin, emploi à cet effet de pierres prises au cimetière des juifs⁴⁰ ».

Deux éléments de ce texte nous interpellent :

- La date tout d'abord n'est pas neutre, elle nous renvoie probablement à la bulle de Pie V de 1569 décrétant l'expulsion de tous les juifs des États Pontificaux à l'exception des communautés de Rome et d'Ancône⁴¹. Anticipant la mesure, beaucoup de juifs du Comtat abandonnent leurs biens et fuient. Les carrières se vident. Tout laisse à penser que celle de Cavaillon n'échappe pas à ce vent de panique.
- Ensuite, on peut s'interroger sur la nature de

ces pierres qualifiées de juives. Étaient-ce celles du mur de clôture ? Ou plutôt celles - désormais prohibées - qui surmontaient les tombes dont la plupart se trouvaient de fait, abandonnées en raison du départ de nombreuses familles ?

L'érosion de la communauté et le puissant mouvement local de la Contre-Réforme⁴² peuvent aussi expliquer l'implantation au début du XVII^{ème} siècle de la chapelle N D du Calvaire et celle du couvent des Oratoriens sur le cimetière, qui ne laissèrent aux juifs plus qu'un réduit pour leurs morts.

Dernier élément enfin, de 1629 à 1631, la peste s'abat sur Cavaillon⁴³.

Dans son ouvrage sur le couvent des Capucins, Valère Martin⁴⁴ écrit à propos des cabanons dressés au quartier de la Durance pour abriter les malades :

« Le 3 mai (1631) une crue de la Durance (...) submergea les cabanons des pestiférés et inonda le quartier jusqu'à la porte du Clos (...) de nouvelles cabanes furent construites au cimetière des juifs, auxquels on assigna un autre terrain pour leurs inhumations ».

Ce texte nous indique une première fermeture – imposée – du cimetière de la Porte du Claux dont l'abandon par la communauté n'aura lieu qu'à la fin du siècle. L'auteur ne nous dit pas où se trouvait cet « autre terrain » assigné aux juifs. Peut-être un lien existe-il entre celui-ci et le choix du futur cimetière au Cagnard ?

³⁸Voir note *supra*, note 22.

³⁹Pièces à l'appui de Jean Mercier, trésorier communal, 1^{ère} liasse, CC 124.

⁴⁰Comme à Carpentras, ces pierres réapparaîtront peut-être un jour. Devant le Portail du Moulin se trouvent enfouis son pont d'accès et divers aménagements maçonnés que l'érudite Georges GAUTHIER (1911-19489) observa après-guerre, lors de la pose du grand collecteur du tout à l'égout.

⁴¹René MOULINAS, *opus* cité note 16.

⁴²Fondation des Oratoriens et plus tard des Doctrinaires.

⁴³Sur la route d'Avignon (ancien quartier de la Roguère) une stèle commémorative porte l'inscription suivante : « Pierre placée en l'an 1636 pour marquer le lieu d'inhumation de 3600 Cavaillonnais morts de la peste ». Durant les temps de peste, les juifs avaient été autorisés à quitter leurs carrières.

⁴⁴Valère MARTIN (1711-1811), historien et félibre, maire de cavaillon sous le Second Empire. Il publia *Reliquiae ou ce qui reste du Couvent des Capucins de Cavaillon*, F. Seguin, Avignon 1877. Citation tirée de la page 62.

TROISIÈME PARTIE

LE CIMETIÈRE DU CAGNARD

Les carrières du Comtat vont réussir à survivre malgré les contraintes et les terribles épreuves qui jalonnèrent tout le XVI^{ème} et la première partie du XVII^{ème} siècle

Dans les années 1660-1680, on assiste à une timide reprise démographique qui ira en se

renforçant, puis à un nouvel élan économique et culturel, sensible à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle

Au niveau funéraire, cette évolution se traduira par la concession d'un nouveau cimetière qui sera agrandi par deux fois avant la Révolution.

I - CRÉATION ET ÉVOLUTION DU CIMETIÈRE JUIF DU CAGNARD

(de 1682 à la Révolution)

A – Acte d'achat N° 1 Du 24 novembre 1682 (Me Louis François Lamberty)⁴⁵

Résumé de la teneur du titre

- Le 24 novembre 1682, noble François Athénosy et Catherine Dupuy son épouse vendent aux juifs de la Carrière de Cavaillon représentés par Jasuda (Jassuda) de Bedarrides⁴⁶ baylon du luminaire⁴⁷ (et ce en vertu d'une requête adressée au vice légat et acceptée par celui-ci le 10 novembre 1682),
- « *Le haut terrain d'un verger (...) qu'ils ont et possèdent au terroir dudit Cavaillon, hors et proche de la Porte du Claux, et au quartier du Moulin de la Roque. Enceint ledit verger en partie de la Montagne de Caveau. Confrontant du levant le chemin public allant en Durance, du midi verger de noble Alphonse Dupuy, du couchant ladite montagne et de bise autre verger* ». (des vendeurs).
- « (...) lequel haut du terrain et verger contient environ trois quarteyrades⁴⁸, (...) pour servir de cimetière aux dits juifs »
- Vente au prix de 50 écus blancs, payables sous forme de pension annuelle et perpétuelle versée aux vendeurs et à leurs héritiers. L'acte est signé dans la maison des vendeurs.
- Suivent de nombreuses conditions : on précise par exemple, que les arbres complantés (oliviers et mûriers) restent la propriété des vendeurs, que les juifs devront commencer à ensevelir leurs morts dans la partie haute de la parcelle « *en ordre convenable* », ce qui permettra ainsi aux vendeurs de continuer à ensemen- cer le

⁴⁵Archives départementales de Vaucluse, 3 E 31 65, f° 380 et suivants. Une copie de cet acte fut établie en 1723 par Me Jean Hiacinthe Viau à la demande de François Athénosy . La famille JOUVE possédait ce document qui se trouve à présent aux Musées de Cavaillon. Cette copie, beaucoup plus lisible que l'acte original, fut dactylographiée par l'érudite Georges GAUTHIER (1911-1989) et par l'ancienne conservatrice des musées Sylvie GRANGE. De son côté, Hélène MAIGNAN, archiviste de la ville, en réalisa une synthèse où elle mentionne que les juifs renouvellent la promesse de pension en 1738.

⁴⁶Précisions de Mme Roselyne ANZIANI, « *Jassuda correspond à Jehuda ou Juda, l'intéressé signe ainsi*

en hébreu Peut-être que Jehuda était prononcé Jassuda ?, on ne sait quasiment rien de la prononciation de l'époque ».

⁴⁷René MOULINAS, opus cité note 16, indique p.134, « *Les escamots (statuts) particuliers de la Communauté de Cavaillon précisent que chaque année seront élus - par billet - deux membres de la Carrière qui porteront le nom de « baylons de la luminaire » et auront pour fonction de s'occuper de tout ce qui sera nécessaire pour l'école ».*

⁴⁸Provençal *quarteirada* : étendue de terrain qu'on peut ensemen- cer avec une *quartiera* de blé, Frédéric MISTRAL, *Trésor du Félibrige*.

bas du terrain en attendant que celui-ci soit à son tour rempli de sépultures...

- Rappel des arguments présentés dans la requête adressée par les juifs de la communauté de Cavaillon à François Nicolini vice légat d'Avignon.

Les juifs indiquent que leur cimetière de la Porte du Claux se trouve *trop rempli de corps morts* et ne peut être agrandi d'aucun côté.

Ils énoncent que les préceptes juifs interdisent d'ensevelir aucun cadavre l'un sur l'autre et qu'il est donc à présent impossible de donner aux défunts un sépulcre neuf.

Remarques et discussion

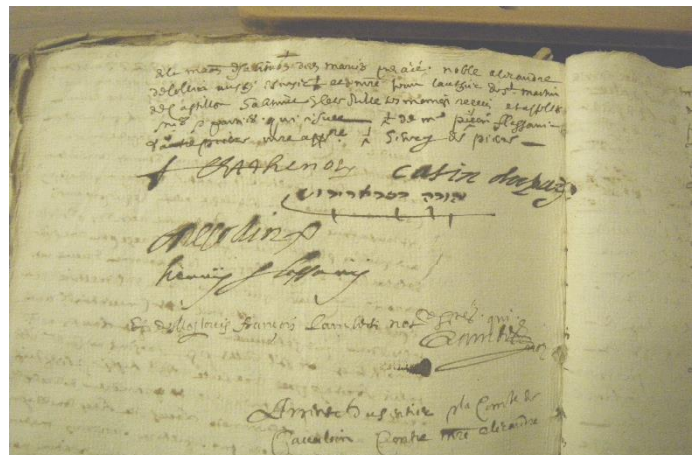
- Le baylon Jasuda (Jassuda) de Bédarrides fait l'acquisition d'un verger qui provient de la famille Dupuy (dont d'autres membres possèdent des parcelles attenantes).
- Cet achat scelle définitivement l'abandon du cimetière médiéval. L'emplacement de celui-ci va disparaître définitivement au profit du couvent ou s'agréger à la place du Clos.
- Le nouveau cimetière du quartier du Cagnard⁴⁹ se trouve légèrement plus éloigné de la Carrière que le précédent, cette implantation dans la proche campagne facilitera plus tard son agrandissement.
- Enfin, il semble que la situation des juifs de Cavaillon se soit consolidée en cette fin de XVII^{ème} siècle. De nouveau confiante en elle-même la Communauté de Cavaillon⁵⁰ prend des initiatives.

Certes la requête ne précède pas l'achat mais semble entériner des transactions déjà avancées (prix arrêté de 50 écus, signature

En conséquence, ils sollicitent du vice légat la permission d'acheter une parcelle de la valeur de cinquante écus là où ils pourront dans le terroir afin d'établir leur cimetière et, à cette fin, de passer tous actes et conventions avec le vendeur.

- Acte passé dans la maison des vendeurs et signé par François Athénosy, Jassuda de Bédarrides, les témoins (de confession chrétienne) et le notaire. (Jassuda de Bédarrides signe en hébreu).

de l'acte 14 jours après l'autorisation). Argumentée, déférente la requête est apparemment bien reçue par le vice-légat (d'autres exigences ont-elles été satisfaites ?



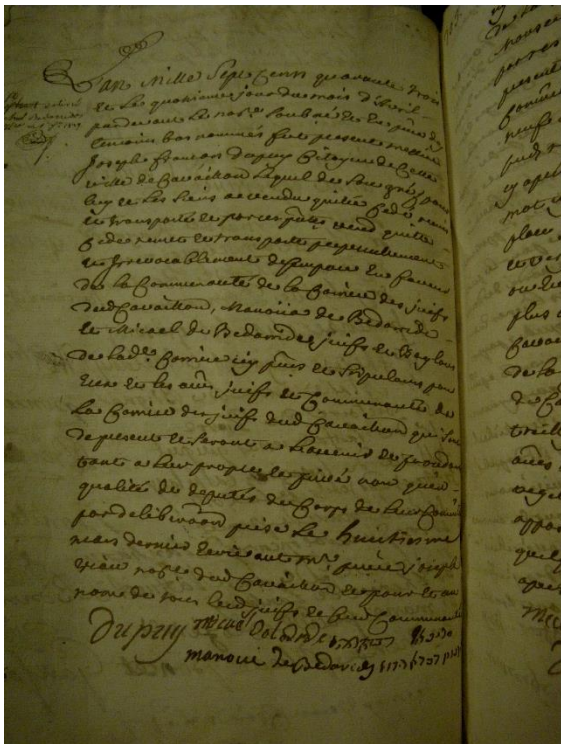
**Photo de la fin de l'acte de 1682,
Jassuda de Bédarrides signe en hébreu.**

⁴⁹ Ce quartier se trouve au pied des falaises où la tradition situe le port antique de Cavaillon. Le toponyme vient du provençal *cana*, *canier*, il désigne un lieu abrité et chaud

⁵⁰ René MOULINAS, *opus* cité note 16, L'auteur précise à propos de l'organisation de la Communauté de Cavaillon qui dépendait de celle de l'Isle, p. 83 : « l'Isle et Cavaillon possède la particularité de ne former

ensemble officiellement qu'une seule carrière sur le plan administratif avec un seul conseil (...) Les juifs de Cavaillon disposent cependant sur place d'un embryon d'administration autonome pour prendre en charge la gestion de la synagogue, deux baylons sont élus chaque année sous le nom de baylon de la lumineuse. (...) le système évoluera au XVIII^e s. vers une émancipation de la Communauté de Cavaillon ».

B - Acte d'achat N° 2 Du 4 avril 1743 (Me Véran Croix)⁵¹



Première page de l'acte de 1743

À cet acte sont annexées les copies de la délibération de la Communauté du 8 mars 1743 se prononçant pour l'acquisition de la parcelle, suivies de celles de la requête au vice légat le 29 mars 1743 et la réponse de celui-ci.

Résumé et teneur du titre

Première partie :

- « Messire Joseph François Dupuy citoyen de cette ville de Cavaillon, lequel de son gré pour lui et les siens à vendu, quitté, cédé, remis et transporté (...)
- en faveur de la Communauté de la Carrière des juifs dudit Cavaillon, Manoué de Bédarride et Micael de Bédarride juifs et baylons (...) en qualité de députés du corps de leur Carrière par délibération prise le huitième mars dernier » (...) avec l'approbation du vice légat :
- « Une terre verger de la contenance d'une

éminée ou environ (...) située au terroir du dit Cavaillon et quartier appelé du Moulin de la Roque, confrontant la Montagne de Caveau, le chemin appelé du Cagnard, treillas des hoirs de M Véran Laval et autres ».

- La vente de la parcelle est estimée au prix de 600 livres (monnaie de France) et réalisée sous forme d'une pension annuelle et perpétuelle au taux de 4 % sur le fonds et capital de 600 livres, faisant 8 écus, soit 24 livres en monnaie de France.
- A cet effet, le notaire enregistre de nombreuses clauses garantissant le paiement de la pension au vendeur et à ses héritiers :

Les baylons et juifs de la Carrière de Cavaillon présents et ceux qui le seront à l'avenir - y compris ceux qui résideraient « ailleurs dans le Comtat et même en la ville d'Avignon » - sont déclarés solidaires sur tous leurs biens actuels et à venir.

Les formalités sont renouvelables de 9 années en 9 années aux frais desdits juifs, et le fonds de 600 livres rachetable « quand bon leurs semblera ».

- Suivent ensuite divers pactes au sujet des arbres présents sur la parcelle (oliviers et mûriers)
- Enfin, les juifs devront ratifier la transaction sous un mois au risque de supporter des pénalités.

Seconde partie :

**Copie de la délibération du 8 mars 1743
(Me Pierre Joseph Viau)**

- En présence du notaire et des témoins, ont comparu Daniel Cohen et Manoué de Bédarride baylons de la Communauté, ainsi que 19 chefs de famille (Bonafous Cohen, Mossé Ferrisol, Aaron Cohen, Elie Cohen, Jacob Cohen, Jonas Cohen, Mardochée de Bédarride, Michael de Bédarride, Abraham

⁵¹Archives départementales de Vaucluse, 3 E 31 260, f° 202 et suivants.

de Bédarride, Elie de Bédarrides, Isaac Crémin, Jasquet Crémin, Samuel Crémin, Abraham de Lunel, Nouué de Montellis, Jassuda Vidal, Sayon de Bédarride, Jacob Admira et Abraan Lyon)⁵²

- « Lesquels ont unanimement conclus et déclaré d'acheter au nom de ladite Communauté pour leur cimetièrre, attendu que dans celui qu'ils ont, ils ne peut plus y être enterré aucun mort, pour être trop plein, une terre verger de la contenance d'environ une éminée et demi (...) que Messire Joseph François Dupuy possède au quartier du Moulin de la Roque », (suit la désignation des confronts).
- Terre verger estimée 600 livres. ce capital au taux de 4 % constituant une pension annuelle et perpétuelle de 24 livres payable au vendeur et à ses héritiers.
- La présence d'arbres complantés (oliviers et 4 mûriers) faisant l'objet de dispositions particulières).
- Les comparants délèguent aux deux baylons de traiter avec le vendeur et de solliciter l'autorisation du vice légat afin d'acquérir la parcelle « pour le prix et tous les pactes ci-dessus énoncés ou autres ». Ils s'obligent solidairement à honorer l'achat ainsi que le versement annuel et perpétuel de la pension.
- L'acte original est passé « au dit Cavaillon dans la juiverie et dans l'école d'icelle » et signé par les témoins (chrétiens), tous les juifs et le notaire.

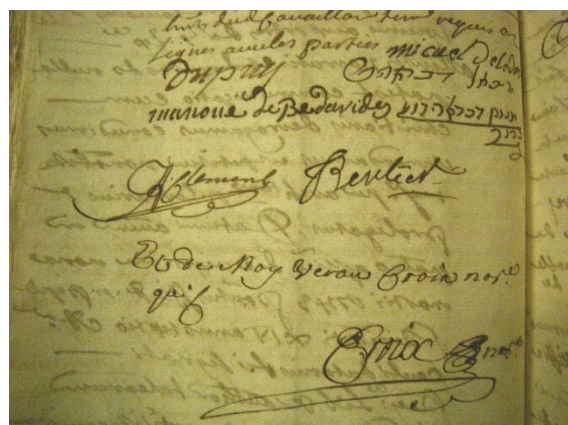
Troisième partie :

Copie de la Supplique du 29 mars 1743 «à son excellence, Monseigneur le vice légat».

- Les baylons et juifs exposent « que leur cimetièrre étant remplis de cadavres, ils ne peuvent plus y mettre aucun, ce qui les oblige de convenir pour l'achat d'un petit terrain attenant à la Montagne appelée de Caveau, appartenant à messire Dupuy du dit Cavaillon. Mais comme ils ne sauraient faire ladite acquisition sans en avoir préalablement obtenu la permission de Votre Excellence, à ces fins ils recourent à sa bonté et grâce ».
- Copie en latin de l'autorisation accordée.

Conclusion de l'acte d'acquisition :

- « Fait et passé au dit Cavaillon dans la maison et étude de moi notaire en présence » de deux témoins (chrétiens) préalablement nommés.
- Suivent les signatures du vendeur, des deux baylons, des deux témoins et du notaire.
- Les baylons signent deux fois, en français et en hébreu.



Fin de l'acte avec les signatures des parties

⁵²Précision de Mme Roselyne ANZIANI (voir supra note 46) : « Cette transcription correspond à ce qu'entendait le notaire. L'orthographe peut être différente de celle de la signature, par exemples : Jacob ADMIRA (écrit par le notaire) et Jacob AMIRA (écrit par l'intéressé que je connais bien), avec FERRISSOL ou FERRUSSOL, on retrouve un patronyme identifié sur d'autres actes. CREMIN, orthographié en hébreu CRM (pas de voyelles) pouvait avoir diverses prononciations, il est courant de trouver CREMIN, CREMY, puis CREMIEUX sur la fin du XVIIIe s. Jasquet CREMIN

existe bel et bien, je le retrouve par ailleurs, c'est sans doute un Jassé (Jassé diminutif de Joseph). Nouué de MONTELLIS correspond à Noé de MONTELLIS lui aussi repéré sur d'autres actes tout comme Sayou ou Sayan de BEDARRIDES (j'ai trouvé un Sayac peut-être un diminutif d'Isaac?, Isaac est la prononciation actuelle, à l'époque celle-ci pouvait être différente : Issac ?) De même Manoué (Manoué de BEDARRIDES) diminutif probable de Emmanuel, le E est volontiers escamoté par les provençaux pour donner Manuel ».

Remarques et discussion

- Dans sa forme, l'acte d'achat N°2 rappelle beaucoup le précédent. Cependant il se présente plus détaillé et comporte la copie d'une pièce supplémentaire, à savoir la production d'une délibération de la Communauté engageant la transaction et son financement.
- La majeure partie du titre concerne les modalités de paiement et les divers pactes contractés. Au regard de ceux-ci, l'autorisation demandée au vice légat paraît n'être plus qu'une formalité.
- La délibération de la Communauté et le contenu de l'acte définitif diffèrent sur certains points et nuances. Il en va de même dans la supplique par exemple au niveau de la perception de la superficie de la terre verger (une éminée et demi dans la délibération, une éminée dans le titre, « *un petit terrain* » dans la supplique).
- Me Véran Croix est sans doute le notaire du vendeur, il s'applique longuement à

défendre les intérêts de son client.

- François Dupuy est probablement un proche parent de Catherine Dupuy, la venderesse de la première parcelle. Toutes les parties se connaissent donc par voisinage de bien, ainsi que de réputation.
- Le paiement de la terre verger s'effectue sous forme de pension annuelle et rachetable dans le temps. les montants se calculent « *en monnaie de France* » (signe de la dépendance économique du Comtat par rapport au Royaume).
- Soixante années seulement ont suffi à remplir de sépultures la première parcelle du cimetière du Cagnard.
- La délibération de mars 1743 indique que la Carrière de Cavaillon comporte deux baylons⁵³ et mentionne la présence de 19 chefs de famille (les plus riches ?) appartenant pour la plupart à une même lignée (6 Bédarride, 6 Cohen et 3 Crémin) ; cela semble confirmer une progression démographique endogène de la Communauté.

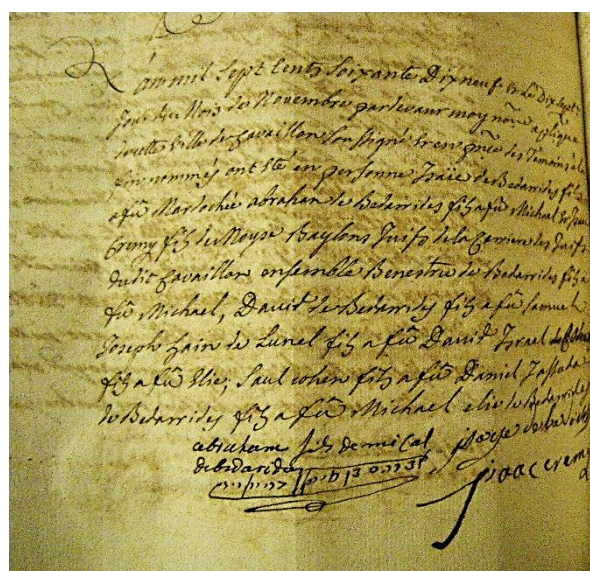
C - Acte d'achat No 3 du 22 novembre 1779

Précédé de l'autorisation de la Communauté du 17 novembre 1779⁵⁴

Résumé et teneur du titre

Première partie : Délibération de la Communauté

- le 17 novembre 1779 par devant le notaire et en présence de témoins :
- « *Ont été en personne* Isaïe de Bédarrides fils à feu Mardochée, Abrahan de Bédarrides fils à feu Michael et Isaac Crémy fils de Moyse, baylons juifs de la Carrière du dit Cavaillon,
- *ensembles* Bénestru de Bédarrides fils à feu Michael, David de Bédarrides fils à feu Samuel, Joseph Hain de Lunel fils à feu Daniel, Israël de Cahor fils à feu Élie, Paul Cohen fils à feu Daniel, Jassuda de Bédarrides fils à feu Michael, Élie de



Début de l'acte

⁵³Sans doute les deux baylons de la lumineaire (voir *supra* note 50)

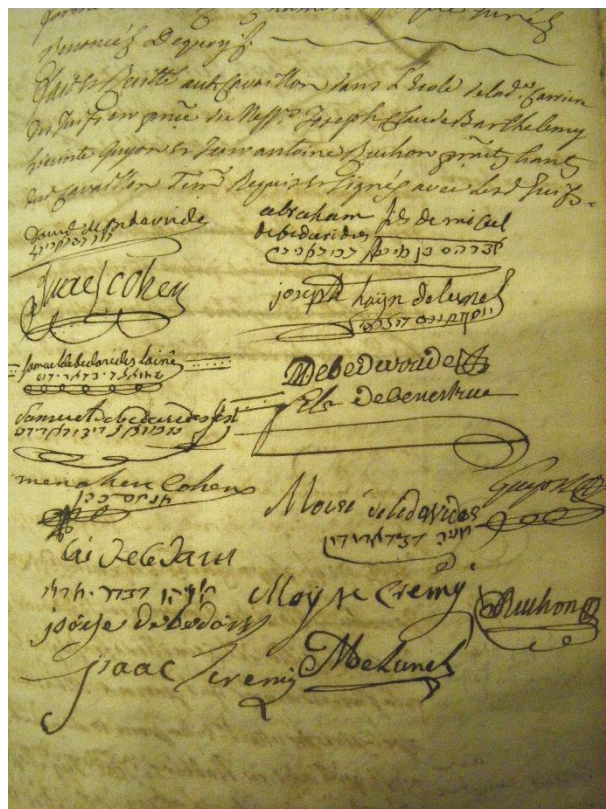
⁵⁴Archives départementales de Vaucluse, 3 E 31 335, f° 271 et suivants.

Bédarrides fils à feu Bessula, Moÿse Crémy fils à feu Isaac, Moÿse de Bédarrides fils à feu Bénestra, Moÿse de Lunel à feu Abrahan, Ménahen Cohen fils à feu Jacob, Samuel de Bédarrides fils d'Isaïe et Samuel de Bédarrides fils de David,

- composant la plus grande partie de leur communauté, lesquels juifs (...) de leur gré (...) pour eux et ceux à venir, ont unanimement délibéré (...) d'acheter pour leur cimetièrre, attendu que celui qu'ils ont ne peut plus contenir de morts et qu'on y saurait enterrer sans découvrir des ossements (...),
- un verger d'une éminée et demi situé hors et proche cette dite ville, quartier du Cagnard⁵⁵ ou Moulin de la Roque, confrontant au midi un autre de leur cimetièrre et la montagne de Caveau, au couchant ladite montagne du Caveau, au nord verger de noble Guillaume Viau, au levant un chemin public et les autres ».
- Verger appartenant à « Messire Joseph Benoît d'Estienne de Chausse Gros marquis de Lioux ».
- Au prix de 400 livres (monnaie de France) produisant au taux de 5 % une pension annuelle de 20 livres.
- Promettre le paiement de celle-ci, obliger à cet effet les biens présents et à venir de la Communauté, permettre ensuite la révocation de ladite pension (...) « sous le

pacte de rachat et en payant le fonds sans un avertissement préalable ».

- Acte fait et passé à Cavaillon « dans l'école de ladite Carrière des juifs ».
- Suivent les signatures, dont celles des baylons et des membres de la Communauté (en français et hébreu ou en français seul).

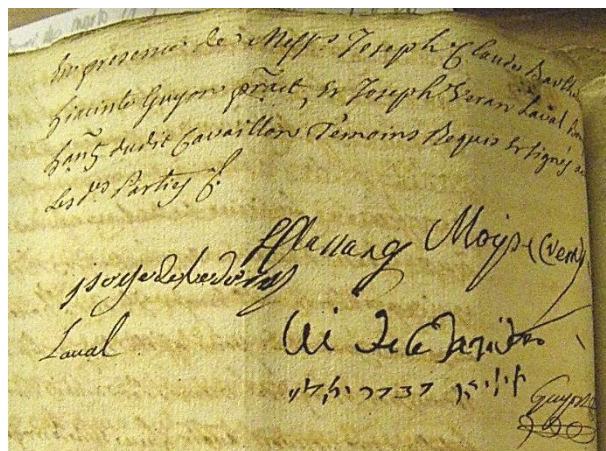


Ensemble des signatures sur la dernière page

Seconde partie :

Acte d'achat proprement dit :

- Le 22 novembre 1779, par devant Me Poncet « notaire apostolique » assisté de témoins, fut présent Louis Flassany apothicaire de Cavaillon agissant au nom et pour le compte du marquis de Lioux, absent.
- Et Isaïe de Bédarrides fils à feu Mardochee et Abrahan de Bédarrides fils à feu Michael⁵⁶ baylons modernes de ladite Communauté, Élie de Bédarrides fils à feu Bessula et Moÿse Crémy fils à feu Isaac »,



Fin de l'acte et signatures

⁵⁵Orthographié sans D.

⁵⁶Le nom de Abraham de Bédarrides est biffé.

- Ces derniers font l'acquisition du verger d'une éminée et demi⁵⁷ au prix et aux conditions mentionnés dans la délibération de la Communauté du 17 novembre 1779.
- Un paragraphe du titre rappelle la requête préalable adressée au vice légat suite à une délibération de la communauté du 18

Remarques et discussion :

- Cet achat est le troisième consécutif dans le même quartier, et sans doute le plus important concernant la surface (une éminée et demi).
- Il n'a fallu que 35 années pour que la parcelle N° 2 soit couverte de sépultures, cette donnée confirme l'évolution démographique de la Carrière au XVIII^{ème} siècle
- La lecture de l'acte révèle l'existence de deux délibérations de la Communauté ayant le même objet et espacées de plus d'un an et demi : la première en février 1778 et la seconde en novembre 1779.

II - CONSTRUCTION DES MURAILLES CLOTURANT LE CIMETIÈRE

Les trois parcelles constituant le cimetière du Cagnard se trouvaient naturellement fermées au couchant par les falaises de la colline Saint-Jacques, divers actes⁵⁹ de la fin du XVIII^{ème} siècle nous apprennent que la Communauté fit élever des murailles afin de clore les autres côtés.

A - Acte du 18 juin 1776⁶⁰ :

- Par devant notaire, David de Bédarrides, Abraham de Bédarrides, Israël Cohen et Joseph Hayn de Lunel « en qualité de députés de la Communauté (...) »
 - *Ont baillé et baillent par ces présentes à prix fait à Antoine Ripert*

février 1778. Suit la teneur de la requête et l'autorisation d'achat en latin donnée le 27 octobre 1779 retranscrites toutes deux à la fin de l'acte.

- Acte passé « *en la salle basse de la maison d'habitation* » du notaire et signé par les témoins et toutes les parties.
- Ce fait traduit-il des difficultés avec le vendeur ou bien avec l'administration pontificale ? Ou encore des dissensions au sein même de la Carrière ?⁵⁸
- Au niveau monétaire, on constate la primauté de la « monnaie de France » dans les transactions de deux derniers actes d'achat (1743 et 1779). Avignon et le Comtat se trouvent de fait insérés dans l'économie du Royaume.
- Beaucoup de juifs entrepreneurs ont déjà saisis l'opportunité de cette situation dès le milieu du siècle.

et Joseph Devaux maçons de cette ville » :

- « *De construire une muraille tout le long des cimetières de ladite Carrière par eux acquis de Melle Dupuy,⁶¹ le tout près de cette ville, quartier du Cagnard, confrontant la Montagne de St-Jacques, jardin de M. Laval, le chemin tendant de cette ville à la rivière de Durance, et c'est tout le long du dit chemin de la hauteur que lesdits juifs trouverons bonne, par et lesdits entrepreneurs faisant ladite muraille de deux pans et demi épaisseur dans les fondements d'icelle (...) et le restant à deux pans⁶² épaisseur avec le*

⁵⁷Soit 13 a 18 ca, voir *supra* note 24.

⁵⁸René MOULINAS rappelle que les Carrières de l'Isle et de Cavaillon furent très affectées en 1778 par une onde de faillites financières. Il ajoute que pour Cavaillon la situation se normalisa dès 1779. (*opus* déjà cité)

⁵⁹Aimablement transmis par Mme Roselyne Anziani.

⁶⁰Archives départementales de Vaucluse, 3 E 32 360.

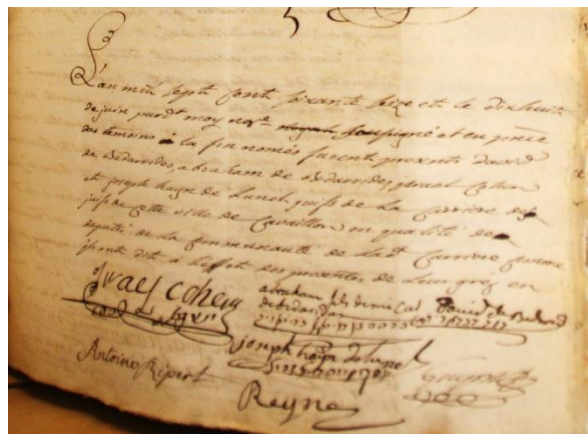
⁶¹Il s'agit de la parcelle acquise en 1682.

⁶²A Cavaillon le pan vaut 0,2471 m, ce qui donne respectivement 0,6177 m pour les fondations et 0,4942 m pour la muraille.

retirage suivant les règles de l'art. Ladite muraille sera couronnée avec son bâcher de pierres de la carrière des Taillades (...) et enfemellées l'une dans l'autre d'un pan épaisseur (et) d'un pouce⁶³ de diamètre de chaque côté, conformément à celles de l'enclos de la Maison de Charité de cette ville⁶⁴ visant sur le cours. Ladite muraille sera enduite et crépie en dehors, et enduite seulement en dedans ».

- « Lesdits entrepreneurs ne pourront travailler au présent ouvrage, les samedis et autres jours de fêtes des dits juifs ».
- « Lesdits entrepreneurs feront une porte à ladite muraille de la hauteur, largeur et à l'endroit que lesdits juifs trouveront bon et leur désigneront, et seront tenu de planter la porte en bois, et de fournir tous les matériaux nécessaires à ladite construction, comme pierres, chaux, sable, plâtre, pierres murières et de main d'œuvre, et de faire place nette »

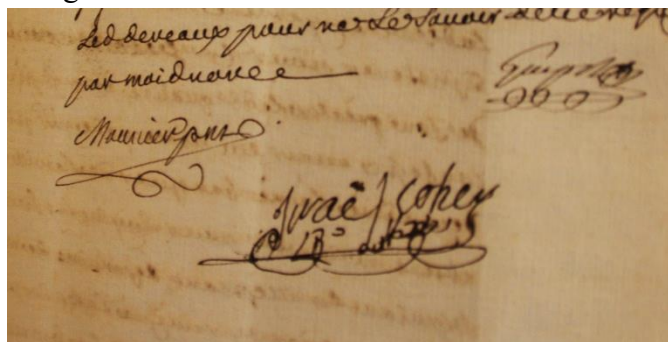
- « Le tout par le prix et somme de dix livres la cane moissonnée à deux pans, tant pleine que vide, payable savoir » :
 - 200 livres au commencement des travaux,
 - 200 livres à la moitié de l'ouvrage,
 - et le solde à la réception.



Première page de l'acte du 18 juin 1776

B - Acte du 5 juillet 1776⁶⁵

Reconnaissance du premier versement, signature au bas de l'acte d'Israël Cohen.



Acte du 5 juillet 1776

C - Acte du 13 décembre 1776⁶⁶ :

- Par devant notaire, Joseph Devaux et Antoine Ripert maçons,
- « confessent d'avoir eu et reçu de la

Communauté de la Carrière des juifs (...) des deniers de ladite Carrière et des mains de Moyse Crémy, juif de ladite Carrière en qualité de trésorier de la caisse des morts de la même Carrière, ici présent, payant la somme que ci-après des deniers qu'il a en mains de ladite œuvre,

- et sous les mêmes protestations déjà faites par ladite Communauté et baylons d'icelle de n'entendre ni de prétendre par le présent paiement qu'il fait au nom de ladite Communauté de partir directement ni juridiquement de la plainte et querelle donnée par lesdits baylons et Communauté contre tous les coupables et complices qui ont démolé malicieusement la muraille que ci-après, par devant nous

⁶³A Cavaillon le pouce vaut 0,02 m.

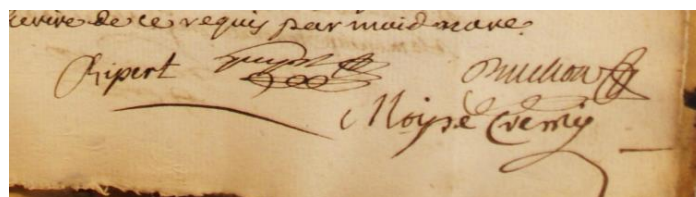
⁶⁴Ensemble construit de 1743 à 1749, Antoine BOUGNAS « Thomas Hérisson », Imp. Mistral, Cavaillon, 1962.

⁶⁵Premier versement, (voir *supra*, note 60).

⁶⁶Solde, même référence que ci-dessus.

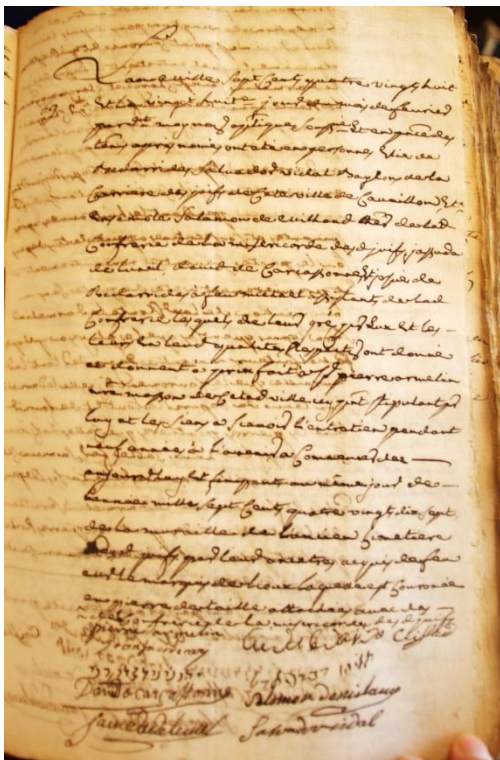
notaire, le viguier de la Cour ordinaire et temporelle de cette ville,

- à savoir la somme de deux cent quarante-deux livres roi pour reste et entier paiement de la construction de la muraille (...) y compris toutes les augmentations des fondations ».



Acte du 13 décembre 1776

D - Acte du 28 février 1788⁶⁷ :



Acte du 28 février 1788

- Par devant notaire, « Élie de Bédarrides, Salvador Vidal baylons de la Carrière des juifs de cette ville de Cavaillon, et de la confrérie de la Miséricorde des juifs, ensemble Salomon de Milhaud (trésorier ?) de ladite Confrérie de la Miséricorde des juifs, Jassuda de Lunel, David de Carcassonne et Josué de Bédarrides à feu Michael assistants de ladite confrérie, lesquels déclarent » :
 - Donner à prix fait à Pierre Armelin, maître-maçon de Cavaillon,

- « L'entretient pendant neuf années (...) de la muraille de l'ancien cimetière des dits juifs, par leurs ancêtres acquis de feu M le marquis de Lioux, laquelle est couronnée en pierres de taille attachées avec des crampons de fer de l'une à l'autre, à l'exception de vingt et un pans, depuis le rocher qui n'est point couronné et qui restera du même ».
- Le tout, moyennant la rente annuelle de neuf livres roi, payable chaque année sans augmentation dans les années à venir.
- Ledit Armelin sera tenu qu'en cas que⁶⁸ la pluie ou quelques malfaiteurs vissent à dégrader tant ladite muraille que le couronnement d'icelle (...), il sera tenu de réparer le tout et de fournir tant les pierres boudrières, que celles du couronnement, comme la chaux, sable, fer et sa main (d'œuvre), le tout à ses dépens .Plus et finalement, ledit Armelin sera tenu de l'entretien de quatorze pierres rochers qui sont posées (au bout ?) du nouveau cimetière, aussi à ses dépens ».
- Antoine Armelin⁶⁹ se porte caution pour son fils Pierre



Dernière page avec les signatures

⁶⁷Archives départementales de Vaucluse, 3 E 31 309.

⁶⁸Exemple de transcription mot à mot du provençal : « qu'en cas que la plueja o quauquei maufatans venguesson a degalhar... »

⁶⁹Antoine Armelin et son fils reconstruisirent la synagogue de 1772 à 1774.

Remarques et discussion

Le cimetière du Cagnard était donc pour partie entouré de murailles.

Cependant, deux des actes mentionnés ci-dessus révèlent des ambiguïtés, voire des erreurs quant à la désignation des parcelles et à leurs origines de propriété.

Le premier titre (18 juin 1776) indique que les juifs vont faire construire « une muraille tout le long des cimetières de ladite Carrière par eux acquis de Melle Dupuy ». Or si l'on parle de cimetières au pluriel, on ne peut raisonnablement se limiter au seul achat de 1682, on doit aussi inclure celui de 1743, d'autant qu'un des confronts mentionné - « *jardin de M Laval* » - correspond précisément à cette dernière transaction.

Le second titre (28 février 1788) portant sur l'entretien de « *la muraille de l'ancien cimetière des dits juifs, par leurs ancêtres acquis de feu M le marquis de Lioux* » pose aussi problème :

S'il s'agit bien de « *l'ancien cimetière* », celui-ci ne peut provenir du marquis de Lioux,

l'achat à ce dernier - ne remontant que huit années en arrière (1779) - correspondrait plutôt au « *nouveau cimetière* » matérialisé par des pierres-rochers⁷⁰.

- L'acte du 13 décembre 1776 nous fournit un exemple de malveillance perpétrée à l'encontre des juifs. Les pierres de taille du couronnement de la muraille - certainement non encore terminée - avaient dû être descellées et jetées au sol. Ce fait justifia vraisemblablement la pose des crampons de fer mentionnés ultérieurement. C'est probablement pour se prémunir contre ce genre d'exaction, que la Communauté va passer en 1788 un contrat d'entretien avec Pierre Armelin.
- Enfin, au niveau des services funéraires, nous apprenons que la Communauté possédait « une caisse des morts » dont le trésorier était en 1779, Moïse Crémy. Cette œuvre est appelée en 1788 « Confrérie de la Miséricorde des Juifs » avec pour responsable Salomon de Milhaud.

II - ESSAI DE LOCALISATION TOPOGRAPHIQUE DU CIMETIÈRE

Il serait difficile de positionner sur une carte actuelle les trois parcelles du cimetière juif du Cagnard à partir des seuls confronts qui figurent dans les différents actes d'achat (le chemin public au levant et la colline au couchant apparaissant comme uniques repères tangibles). Seul l'acte N ° 3 fait exception, il mentionne la présence au midi du verger vendu aux juifs « *d'un autre de leurs cimetière* ».

⁷⁰Si l'on suit cette hypothèse, la muraille du cimetière désaffecté au début des années 1950, serait postérieure à 1788.

⁷¹Sauf celui de 1779, Archives municipales de Cavaillon CC 13.

- Les cadastres d'Ancien Régime ne sont guère plus parlants⁷¹. Il semble que les matrices relatives aux parcelles ci-dessus évitent toute référence juive⁷².
- Ainsi dans le cadastre de 1722⁷³, on peut lire dans le premier volume f° 36, que le compte de « *Noble François Athénosy* » comprend toujours la parcelle vendue par son épouse aux juifs en 1682⁷⁴, sans que figure aucune mention particulière :

⁷²Sur son plan de Cavaillon en 1616, le chanoine Thomassi omet sciemment de mentionner la présence de la Carrière, voir *supra*, note 31.

⁷³Archives municipales de Cavaillon, cadastre en trois volumes : CC 5, CC 6 et CC 7.

⁷⁴Il est vrai qu'en 1722 le fonds n'est pas racheté comme l'indique le renouvellement de pension de 1738, voir *supra* note 41.

« Plus une éminée et demi, verger au Moulin de la Roque, confrontant verger de noble M Véran Dupuy et de M Jean Hyacinte Viau, le chemin du Cagnard, les rochers du Caveau. Estimé à 12 florins 6 sols l'éminée, soit 18 florins 9 sols ».

- Dans le même volume f° 280, figure sur le compte de « Noble Véran Elzéar Dumas » un verger qui sera probablement l'objet de l'acte d'achat N° 2 de 1743. Ce verger est attenant à celui de François Athénosy, mais sa désignation ne mentionne pas la présence d'un cimetière, qui pourtant serait une particularité significative :
« Plus verger au Moulin de la Roque d'une éminée, confrontant terre verger de M François Athénosy, terre de M Joseph Thomas Dupuy et le chemin allant en Durance. Estimé 12 florins 6 sols ».
- Enfin, en considérant un des confronts ci-dessus, relevons f° 287 et 288 sur le compte de « Noble Joseph Dumas » :
« Plus verger et treillas au Moulin de la Roque, enclos par la Montagne de Caveau

ou par une muraille, confrontant verger de M Véran Dupuy, le chemin allant en Durance⁷⁵ et la Montagne. Estimé 41 florins 8 sols ».

Cette parcelle (ou une portion) correspond sans doute à la vente N°3 de 1779.

En conclusion et malgré les incertitudes, il semble que nous avons ici l'alignement de trois parcelles voisines, s'inscrivant du sud au nord entre la colline et le chemin du Cagnard.

Dans un acte d'août 1776⁷⁶, relatif à la répartition du cens, il est indiqué que le verger de François Dupuy et celui du marquis de Lioux ne faisaient qu'un même corps « de deux éminées ou environ ».

Ces trois parcelles recourent très probablement celles à l'origine du cimetière juif du Cagnard.

Comme pour le cimetière médiéval de la Porte du Claux, le traitement exhaustif des minutes notariales apportera sans doute un jour confirmations et éclaircissements⁷⁷.

III - LE CIMETIERE DE LA REVOLUTION AUX ANNEES 1830

Nous savons peu de chose concernant le cimetière pour toute cette période marquée par de profonds changements. Les recherches s'avèrent difficiles et les sources apparemment faibles.

A la fin du XVIII^{ème} siècle l'administration des carrières du Comtat était, comme nombre de structures d'Ancien Régime, un système anachronique et à bout de souffle. La faible organisation communautaire croulait sous les dettes et le tissu social se délitait de jour en jour.

La Communauté de Cavaillon, la plus petite d'entre elles, n'échappait pas à la règle.

En 1791, le Comtat Venaissin et Avignon sont rattachés à la France. Avec joie les juifs adhèrent aux idées nouvelles. Devenus des citoyens comme les autres, ils s'empressent pour la plupart de quitter au plus vite les insupportables ghettos où ils se trouvaient assignés.

De fait, la Communauté de Cavaillon fut dissoute et ne restèrent que les juifs les plus pauvres et les plus vieux.

⁷⁵Durance écrit avec un E, selon la prononciation provençale.

⁷⁶Archives départementales de Vaucluse, 3 E 32 360. Titre communiqué par Mme Roselyne Anziani.

⁷⁷ Je pense à certaines interrogations soulevées par le cadastre napoléonien, par exemple l'origine de la parcelle 1335.

La synagogue traversa intacte la tourmente, et le cimetière devint un bien communal : c'est du moins ainsi qu'il apparaît lors de la confection du cadastre napoléonien en 1832.

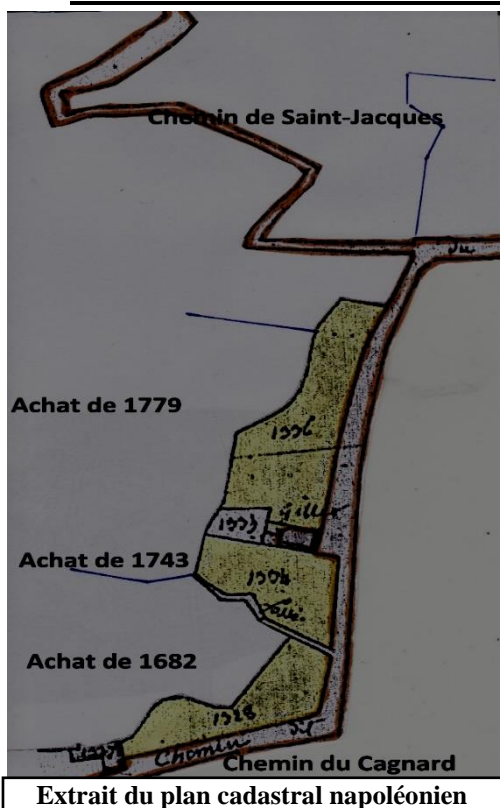
A - État du cimetière sur la matrice cadastrale⁷⁸

Trois parcelles communales non contiguës, sises au quartier du Cagnard sont portées au compte de la commune sous appellation « cimetière juif » :

- Parcelle section G (deuxième feuille) No 1328 pour 6 a 10 ca
- Parcelle section G (deuxième feuille) No 1334 pour 6 a 20 ca
- Parcelle section G (deuxième feuille) No 1336 pour 10 a 50 ca

Soit une surface totale de : 22 ares 80 centiares.

B - Plan cadastral : Section G 2



Extrait du plan cadastral napoléonien

⁷⁸Archives municipales de Cavaillon, registre 1G 1, Compte Cavaillon, f° 426.

⁷⁹On parle désormais de colline Saint-Jacques pour désigner la montagne de Caveau.

Ces trois parcelles forment un ensemble compris entre les falaises de la colline Saint-Jacques⁷⁹ et le chemin communal du Cagnard.

- La parcelle 1328 et la parcelle 1334 sont séparées par le chemin du Payrol du Loup⁸⁰ servant aussi d'écoulement de la montagne (aujourd'hui entrée du Théâtre Georges Brassens).
Ce chemin avant l'établissement de la carrière de pierres où se trouve le théâtre, était la draille d'accès de l'oppidum depuis le midi, draille qui au nord se continuait par la voie antique - dite Romaine - qui descendait vers l'agglomération gallo-grecque des Vergers.
- La parcelle 1334 et la parcelle 1336 sont séparées par la petite parcelle 1335 où figure une construction portant la mention de propriété bâtie : Gillet⁸¹.
- La parcelle 1336 se termine un peu avant le départ de la Montée de Saint-Jacques.

Remarques et discussion :

On peut raisonnablement avancer que le cadastre napoléonien recoupe les approches topographiques ébauchées à partir des actes d'achat et des cadastres d'Ancien Régime :

- La parcelle 1328 correspond à l'achat N° 1 de 1682
La parcelle 1334 correspond à l'achat N° 2 de 1743
La parcelle 1336 N correspond à l'achat ° 3 de 1779
- L'ensemble des trois parcelles se trouve encore non bâti en 1832.
- La parcelle 1335 (d'une surface de 1 a 80 ca) à l'origine faisait-elle partie ou non des achats de 1743 ou de 1779 ?
- La surface des parcelles 1334 et 1336 (6 a 20 ca + 10 a 50 ca, soit 16 a 70 ca) est

⁸⁰Quartier du Payrol du loup, en provençal: *Pairol dau lop* (*pairol* ou *pairoù* = chaudron). Il me plaît de rappeler ce toponyme énigmatique, bien oublié aujourd'hui. Ce quartier correspond à l'actuel vallon du Cagnard qui autrefois était parsemé d'oliviers.

⁸¹La matrice indique : *Alexandre Gillet*.

inférieure à la surface métrique correspondante aux achats Nos 2 et 3 (1 éminée + 1 éminée et demi, soit 21 a 97 ca) Cette différence sensible s'explique probablement par le détachement de la parcelle 1335⁸², et aussi par la distraction de longes de terrain lors des élargissements successifs du chemin public, qui à l'origine, ne devait être qu'une desserte muletière.

- Avec les mêmes réserves que ci-dessus, on peut enfin rapprocher les 3 quarteyrades de la vente N° 1, avec les 6 a 10 ca de la parcelle 1328.

QUATRIÈME PARTIE

DÉMEMBREMENT DU CIMETIÈRE DU CAGNARD

Parcelle après parcelle le cimetière du Cagnard va disparaître, le processus de son démembrement reprenant à l'envers les étapes de sa constitution.

Les quelques familles juives encore présentes à Cavaillon au XIX^{ème} siècle n'utilisent plus que la partie récente du cimetière, celle qui

Au terme de ce chapitre, ne devrions-nous pas parler au pluriel « des cimetières » du Cagnard ? En effet la succession de trois entités successives et discontinues plaiderait dans ce sens.

Cependant par rapport au précédent cimetière de la Porte du *Claux*, qui lui aussi fut multiple, ainsi que pour la clarté du texte, nous avons préféré conserver une approche globale du site.

A- Cas particulier de la parcelle 1335 et interrogations

La présence de cette petite parcelle (avec bâtiment) d'une superficie totale de 1 à 80 ca soulève de nombreuses interrogations :

- En principe, si l'on suit les confronts des achats du XVIII^{ème} siècle cette parcelle aurait dû faire partie du cimetière juif.
- Or sur le cadastre de 1832, elle ne figure pas au compte de la commune mais sur celui d'Alexandre Gillet.
- Aurait-elle été détachée antérieurement ? Ou bien résulte-t-elle d'un empiètement ?

Sources notariales

- En remontant les minutes notariales⁸³ on apprend que Alexandre Gillet (ou Gilliet)

correspond à l'achat de 1779 (N° 1336 du plan cadastral), le restant étant sans doute abandonné, livré aux troupeaux et aux empiètements des riverains.

Un mur de clôture existait, mais comme nous le verrons plus loin, il n'englobait pas la totalité de la dernière parcelle.

avait acquis de Jacques Louis Dieulefet « une maison hors ville, située au quartier du Cagnard » par acte du 29 juin 1815 (Me Gondois)⁸⁴.

- Jacques Louis Dieulefet avait acheté en 1810 à Paul François Crousnillon⁸⁵ un petit emplacement afin d'y établir un four à chaux « *Ladite fournaise ne pouvant excéder huit mètres de largeur pour seize mètres de profondeur, tirant du levant au couchant* ».

Notes de Michel Jouve

Dans une de ses nombreuses notes, Michel Jouve évoque la présence en ce lieu « où se trouve l'ancienne chapelle N D de Pitié⁸⁶ et le

⁸²Il est dit lors de l'achat N°3 de 1779, que la parcelle confronte au midi « l'ancien cimetière ».

⁸³Partage-Succession d'Alexis Alexandre Gilliet, 28 mai 1844, Me Gondois notaire à Cavaillon, Archives départementales de Vaucluse 3 E 32/872.

⁸⁴Archives départementales de Vaucluse, 3 E 32/872.

⁸⁵Vente Crousnillon / Dieulefet du 19 février 1810, Me Blaze notaire à Cavaillon, Archives départementales de Vaucluse.

⁸⁶Voir *supra*, note 29, Michel Jouve fait erreur de dédicace, la chapelle N D de Pitié se trouvait route d'Avignon.

four à chaux de Dieulefet (...) la chapelle aurait été habitée par une revendeuse nommée la Méninguette ».

Repérage sur le terrain



**Ébrasure concave en pierre de taille
d'une fenêtre (élément permettant une
datation ?)**

En visitant attentivement, les lieux j'ai eu la surprise de repérer, dissimulés parmi des constructions hétéroclites, « le four à chaux de Dieulefet » et un curieux bâtiment voûté qui pourrait être d'après une note sans référence, une chapelle implantée là au XVIII^e siècle par l'évêque François Manzi.



Studio aménagé à mi-hauteur du bâtiment

B - Aliénation de la parcelle 1328 (Achat N° 1 de 1682)

Éléments de Recherche

- Cette parcelle (aujourd'hui Café du Cagnard) se trouvait en 1832 au compte de la Commune⁸⁷. Elle est mentionnée sortie de celui-ci en 1841, sans que figure à la suite de la mention le numéro du compte de son nouveau propriétaire.
- Le double de ce document consultable aux Archives départementales⁸⁸ indique, lui, que la parcelle est sortie en 1840 puis portée en 1841 sous la rubrique « maison et emplacement » au compte 515 attribué à Jean Véran Chabran.
- Je n'ai pas retrouvé d'acte de cession de la Commune à Jean Véran Chabran, ni de délibération du conseil municipal autorisant la vente.
- En 1856, Jean Véran Chabran fait donation⁸⁹ à son fils Pierre Véran Alexis de deux immeubles :
- Le premier consiste en une terre provenant de la mère du donateur, cadastrée Section G, No 1331p. Et qui confronte au nord le chemin du Cagnard. Le second ainsi désigné :

« Une maison⁹⁰ avec les relargs⁹¹ y attendant au même quartier, confrontant au levant et au midi le chemin du Cagnard, au couchant la montagne et au nord le chemin du Piraou du loup » correspond à la parcelle 1328 du cimetière juif. Fait étrange, l'immeuble à la différence du premier ne comporte aucune origine de propriété.

⁸⁷Voir *supra*, note 78.

⁸⁸Archives départementales de Vaucluse, 3P3/529, f ° 426.

⁸⁹ Donation Jean Véran Chabran, 31 mai 1856, Me Blaze notaire à Cavaillon.

⁹⁰ La maison fut probablement édifiée par Jean Véran Chabran, son fils Pierre Véran Alexis y établira le café qui s'y trouve encore aujourd'hui. Source : Vente Anne Chabran épouse Rinolfi (sœur de Pierre Véran Chabran)

Premières conclusions et hypothèses

En résumé, les circonstances de l'aliénation de la plus ancienne partie du cimetière du Cagnard demeurent pour l'instant non élucidées. Y a-t-il eu un acte de vente bien antérieur aux dates précitées ? (les mutations s'avèrent parfois longues⁹²) Une erreur cadastrale ? Ou bien encore un accord particulier entre Chabran et les derniers juifs ?

Évolution des lieux

Dans l'angle nord de l'ancien cimetière, Jean Véran Chabran construisit un bâtiment que son fils aménagea en café⁹³.

La parcelle devait présenter deux niveaux (voir acte de 1682), elle fut légèrement décaissée dans sa partie haute (le roc se trouve à nu au pied de la falaise) et remblayée dans sa partie basse afin d'obtenir une surface plane propice aux jeux de boules.

Le café prit le nom du quartier et devint très fréquenté en raison de la proximité du marché aux primeurs qui se tenait sur la place du Clos.

Grâce à son terroir et à ses maisons d'expédition, Cavaillon était alors une ville riche et débordante de vie. On y jouait beaucoup et durant des décennies le « Cagnard » fut le rendez-vous incontournable des boulistes et surtout des parieurs de la région. On peut dire sans exagération que chaque jour des fortunes y changeaient de mains !

à Moïse Bouscarle, 4 avril 1891, Me Roux notaire à Cavaillon.

⁹¹Provençal : *relarg, relarguier* : espace, étendue de terre qu'on gagne en s'agrandissant.

⁹²En 1836, Jean Véran Chabran se déclarait déjà propriétaire de l'ancien cimetière, il projetait d'y établir un four à chaux, ce qui lui fut refusé. Archives municipales de Cavaillon, 1D10 fo79, 28 février 1836, enquête de commodo et incommodo.

⁹³Voir *supra*, note 90.

Cette animation déborda de l'autre côté du chemin sous les ombrages des arènes où finalement les boules eurent raison des spectacles taumachiques, des galas de variétés et des meetings politiques.

Les arènes de Cavaillon ont disparu dans les années 1980 pour céder la place à un immeuble (Résidence les Platanes) Le café du Cagnard existe encore, mais est redevenu un lieu bien sage et endormi.

C - Le cimetière du Cagnard à la fin du XIX^{ème} siècle

A la fin du XIX^{ème} siècle le cimetière juif du Cagnard se réduisait à la portion clôturée de la parcelle 1336, le surplus de celle-ci se présentant au midi sous la forme d'un terrain vague.

La parcelle 1334 était louée comme terre, apparemment sans soucis de son affectation passée.

Pour les Cavaillonnais d'alors, le cimetière juif était donc ce petit espace caché par des murs où les derniers juifs de la ville enterraient les leurs.

Tout y reflétait ce lent abandon, les pierres disjointes, la porte vétuste et la végétation sauvage qu'on imagine volontiers dévorant l'intérieur.

Plusieurs documents iconographiques nous restituent partiellement l'aspect du cimetière⁹⁴ :

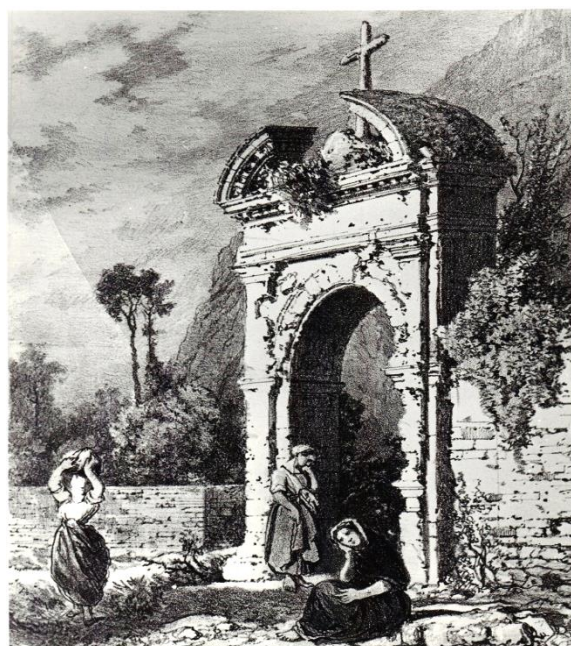
- Le premier est une lithographie de la fin du XIX^{ème} siècle représentant « *la Porte de St Jacques à Cavaillon*⁹⁵ » disparue en 1895.

On aperçoit à gauche de la porte, l'angle nord du mur du cimetière.

- Le second est un cliché de l'arc romain.

On distingue nettement à gauche la muraille du cimetière au bas de la paroi rocheuse.

- Le document le plus complet demeure une photographie prise dans les années 1890 par Georges Viau⁹⁶, dont une copie se trouve à la conservation des Musées.



La Porte saint Jacques à Cavaillon. Lithographie du XIX^{ème} siècle.



L'arc romain. Cliché Frédéric Mieusement, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

⁹⁴D'autres existent sans doute, notamment des photos à caractère familial prises entre les deux guerres.

⁹⁵Lithographie Boehm et fils, Montpellier, « *5^{me} album du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée* ».

⁹⁶Joseph Georges VIAU (1863-1935), frère du sculpteur Frédéric VIAU (1867-1942), auteur du buste de Castil Blaze.

D – Aliénation partielle de la parcelle 1336 (acte d'achat N° 3 de 1779)

Aliénation totale de la parcelle 1334 (acte d'achat N° 2 de 1743)

Ces deux ventes figurent dans un ensemble d'actes notariés datés du 28 octobre 1901 auxquels s'ajoutent deux pièces, le tout déposé aux minutes de Me Joseph Guis notaire à Cavaillon⁹⁷.

Document 1

« Extrait du Registre des Délibérations du Consistoire Israélite de Marseille. Séance du 4 novembre 1900, f° 18 »

Teneur du document :

- Le délégué de la Communauté de Cavaillon (Achille Astruc) demande l'autorisation au Consistoire de vendre :
« Une bande de terrain complètement aride, ne servant à rien et adossée au cimetière de la Communauté et dont les riverains prennent possession au moyen d'empiétements et duquel terrain il ne resterait rien si l'on ne prenait des mesures ».
- Il expose que le cimetière (mur, porte et intérieur) a besoin de réparations urgentes que la communauté ne peut payer (300 à 400 francs).
- Que cette bande de terrain (estimée au moins à 1200 francs) a des acquéreurs potentiels et que sa vente couvrirait les dites réparations.
- Après délibération, le Consistoire autorise Achille Astruc à négocier la vente et d'en affecter le produit aux réparations du cimetière.

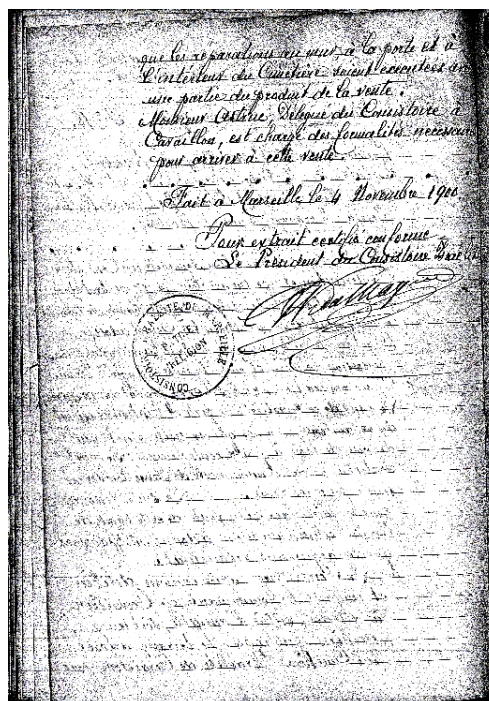
Remarques :

Le cimetière appartient au Consistoire et non à la commune comme il était indiqué sur le

Pour la clarté de l'exposé, nous allons modifier l'ordre chronologique de ces documents.

cadastre en 1832 (une rétrocession a-t-elle eu lieu et à quelle date ?).

- L'état du cimetière et le manque d'intérêt des membres de la communauté de Cavaillon traduisent, de fait que celle-ci n'existe plus.
- Si l'on comprend bien le texte, la bande de terrain aride adossée au cimetière est le surplus de la parcelle 1336. On passe sous silence la parcelle 1334.



Extrait du registre du Consistoire israélite de Marseille (verso)

⁹⁷Dans l'ordre du minutier :

Acte 603 : Vente Consistoire Israélite à M M Fabre, Avon et Bouscarle.

Extrait du Registre des Délibérations du Consistoire

Plan du Géomètre

Acte 604 Vente Consistoire israélite à F. Coiffard.

Acte 605 Résiliation bail

Document 2

28 octobre 1901 (Me Joseph Guis)
« Vente par le Consistoire Israélite de
Marseille à M François Coiffard »

Teneur du document :

- Achille Astruc, agissant comme délégué du Consistoire, vend à François Coiffard la bande de terrain aride située au midi de l'actuel cimetière (surplus de la parcelle 1336) mentionnée dans la délibération du 4 novembre 1900.
Le prix fixé est de 125 francs.
- L'origine de propriété n'est pas mentionnée. Faute de recherches ou par prudence, on dit selon la formule consacrée que le Consistoire « possède ce terrain depuis un temps immémorial ».
- Afin de prévenir tout éventuels conflits, l'acte précise que M Coiffard ne pourra jamais élever aucune réclamation ni prétendre à aucune indemnité du fait du voisinage du cimetière.
Il ne peut prétendre non plus à la mitoyenneté du mur du cimetière.

Remarques :

- Cette vente est fidèle à la délibération du Consistoire.
- Les renonciations prises à l'encontre de l'acquéreur font écho aux plaintes émises en matière de salubrité par certains habitants du quartier (voir *infra*).

Document 3

28 octobre 1901 (Me Joseph Guis)
« Résiliation de bail entre le Consistoire
Israélite de Marseille
Et M Victor Balthazar »

Teneur du document

- Achille Astruc agissant comme délégué du Consistoire et le fermier, Victor Balthazar décident de résilier à l'amiable à partir de ce jour, le bail de la parcelle 1334.
Cet acte concerne l'ancien cimetière.

- Le cimetière reconverti en jardin était loué (20 francs par an) à Victor Balthazar qui y avait érigé une cabane dans laquelle il logeait sans doute (on lui laisse une année pour la démonter).
- La renonciation libère la parcelle et rend effectives les conditions de la vente, permettant ainsi aux trois acquéreurs d'entreprendre aussitôt des travaux de décaissement afin de creuser des fondations.

Document 4

28 octobre 1901

« Vente par le Consistoire Israélite de
Marseille à MM Fabre, Avon et Bouscarle »

Teneur du document :

- Achille Astruc agissant comme délégué du Consistoire vend l'ancien cimetière (parcelle 1334) divisé en trois lots à trois acquéreurs : M M Joseph Fabre, Jules Louis Avon et Moïse Bouscarle.
Chacun prenant une bande de terrain détachée « d'un plus grand corps que le Consistoire Israélite de la circonscription de Marseille possède à Cavaillon, quartier du Cagnard, et qui figure sur un plan, dressé sur timbre, annexé aux présentes, avec lesquelles il sera enregistré ».
- Le prix total recueilli s'élève à 1000 francs.
- Pour l'origine de propriété le notaire indique prudemment :
« Le Consistoire Israélite de la circonscription de Marseille possède l'immeuble présentement vendu depuis un temps immémorial. Les acquéreurs dispensent Me Guis d'établir l'origine de la propriété et ils le déchargent de toute responsabilité ».
- Notons enfin que le nom du second témoin prévu a été biffé et remplacé au dernier moment. Il s'agissait d'Albert Créange, négociant juif et notable de Cavaillon.

Remarques :

- La vente de cette parcelle n'était pas explicitée dans la délibération du Consistoire.
- Aucune mention ne signale que la parcelle vendue était l'ancien cimetière juif.
 - Les réserves faites par le notaire sur les origines de propriété traduisent un malaise, voire une faille juridique.
 - Enfin, la défection d'Albert Créange révèle-t-elle un désaccord entre les derniers chefs de famille juifs de la ville ?

Document 5

Plan de la parcelle 1334 dressé par Bertrand, géomètre.

E - Le cimetière juif du Cagnard dans la première moitié du XX^{ème} siècle

Après les ventes d'octobre 1901, ne subsistait du cimetière du Cagnard que la partie la plus récente, celle au nord délimitée et fermée par un mur.

En voie d'abandon, ce cimetière avait grand besoin de réparations urgentes. Le produit des ventes ci-dessus y fut sans doute affecté, retardant ainsi pour un temps sa ruine.

La présence de ce lieu d'inhumation situé à présent au cœur de Cavaillon posait d'autres problèmes⁹⁸. Dès le début du siècle, des riverains saisirent les autorités afin d'obtenir sa fermeture pour raison de salubrité publique.

En 1902 la Municipalité accéda à leur requête :

« Le Conseil municipal, vu la demande de MM. Bard et Maginot ; considérant que le cimetière des juifs est, par suite des constructions qui se sont faites sur ce point depuis fort longtemps, entouré d'habitations dont quelques-unes sont même contiguës au dit cimetière ; considérant qu'il est indispensable, pour éviter que les eaux de ces habitations

- La parcelle est divisée en trois lots inégaux.
- Deux des acquéreurs confrontent déjà leur lot, Moïse Bouscarle, propriétaire du café du Cagnard au midi, et Joseph Fabre, propriétaire de la parcelle 1335 au nord.

Conclusion :

Il serait erroné de croire que ces « *terrains arides* » n'avaient que peu de valeur, les prix de vente obtenus démontrent le contraire (1000 francs pour une éminée de terre de montagne!) et tous trouvèrent rapidement preneurs.

En réalité, ces rochers et jardins tiraient désormais leur valeur de leur situation à proximité du marché et du centre-ville. Ils seront d'ailleurs aussitôt construits.

soient contaminées et n'amènent par ce fait des épidémies dans le pays, de ne plus enterrer dans le cimetière des juifs.

Décide à l'unanimité de demander à M. le Préfet de prononcer la désaffectation de ce cimetière⁹⁹ ».

Le Préfet tempore, consulte et finalement se prononce contre la fermeture du cimetière¹⁰⁰ :

« Il résulte des renseignements que j'ai recueillis et du rapport de M. Pamard, médecin des épidémies de l'arrondissement, qui s'est rendu sur les lieux, que tant au point de vue de l'hygiène que de la salubrité publique, il n'y a aucune nécessité à déplacer le cimetière israélite.

Les inhumations dans ce cimetière sont excessivement rares et il ne resterait plus à Cavaillon que trois ou quatre israélites âgés qui désireraient être inhumés à côté de leurs parents.

D'autre part, les maisons voisines du cimetière en question sont très postérieures à sa création

⁹⁸Hélène MAIGNAN, Archiviste de la ville, note sur la désaffectation du cimetière juif.

⁹⁹ Municipalité Amédée PELLEGRIN, Délibération du Conseil municipal du 25 mai 1902, archives municipales, 1D 24 (f° 142-143).

¹⁰⁰ Courrier du Préfet au Maire du 30 septembre 1902.

et il n'est pas établi que les propriétaires des dites maisons aient obtenus les autorisations prescrites par les articles 1 et 2 du décret du 7 mars 1808.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé qu'il n'y a pas lieu de prescrire la fermeture ou le déplacement du cimetière israélite de Cavaillon. »

F – Fermeture et disparition du cimetière du Cagnard (1949-1953)

Après-guerre, le Maire¹⁰² propose de transformer le cimetière totalement abandonné en jardin public et obtient l'aval des autorités préfectorales.

En fait, priorité est donnée au marché aux primeurs. On décide de supprimer le cimetière et de transférer les dépouilles, pour les familles qui le souhaitent, au cimetière communal des Condamines.

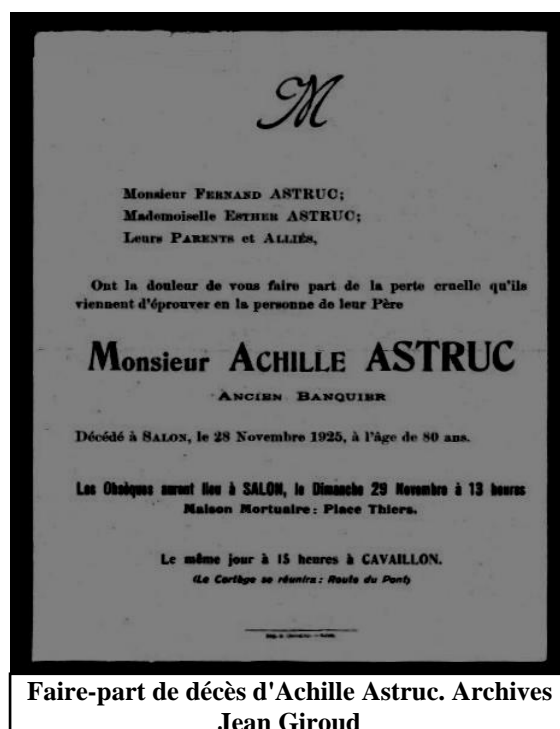


Achille Astruc et son épouse devant le tabernacle de la synagogue, mars 1913. Cliché M.Th. Jouve. Coll. Fondation Calvet

Excepté la famille Astruc, toutes se prononcent pour la désaffectation et ne sollicitent aucun transfert¹⁰³.

Le cimetière juif du Cagnard obtient donc un répit.

En 1925, ont lieu les obsèques d'Achille Astruc¹⁰¹. Il sera le dernier descendant « des juifs du Pape » cavaillonnais à y être inhumé.



Faire-part de décès d'Achille Astruc. Archives Jean Giroud

Au début des années 1950, en peu de temps, on abat la muraille, le sol du cimetière est aplani et les sépultures recouvertes de bitume.

Seule une stèle et trois inscriptions échappent à la destruction grâce à l'initiative d'André Dumoulin, conservateur des Musées de la ville. Elles se trouvent aujourd'hui dans la boulangerie de la synagogue.

¹⁰¹ La famille ASTRUC avait quitté Cavaillon pour Salon.

¹⁰² Fleury MITIFIOT, maire de Cavaillon de 1945 à 1977.

¹⁰³ Hélène MAIGNAN (voir *supra*), note sur la fermeture de l'ancien cimetière juif.



Stèle de Rachel Cavailon, épouse Salomon Digné (Texte en hébreu puis en français).
Cliché Robert Sadaïlan.

Les trois autres inscriptions gravées sur des plaques de marbre, sans doute fixées sur des stèles, rappellent la mémoire des époux Bédarride / Milhaud et celle d'Abraham Lisbonne qui présida la Communauté Israélite de Cavailon au milieu du XIX^{ème} siècle

Textes des inscriptions :

Épitaphes des époux Bédarride / Milhaud

(deux lettres hébraïques)
ICI REPOSE
DAVID BÉDARRIDES
NÉ A CARPENTRAS
LE 7 OCTOBRE 1800
DECÉDÉ A CAVAILLON LE 2
NOVEMBRE 1875
AGÉ DE 75 ANS
IL FUT BON ÉPOUX ET BON PÈRE
PRIEZ POUR LE REPOS DE SON ÂME
AMEN

ICI REPOSE
JULIE MILHAUD ÉPOUSE BÉDARRIDE
NÉE À ALAIS
LE 29 MARS 1801
DÉCÉDÉE À PERPIGNAN
LE 25 NOVEMBRE 1878
À L'ÂGE DE 78 ANS
ELLE FUT BONNE ÉPOUSE
ET BONNE MÈRE
PRIEZ
POUR LE REPOS DE SON ÂME
AMEN

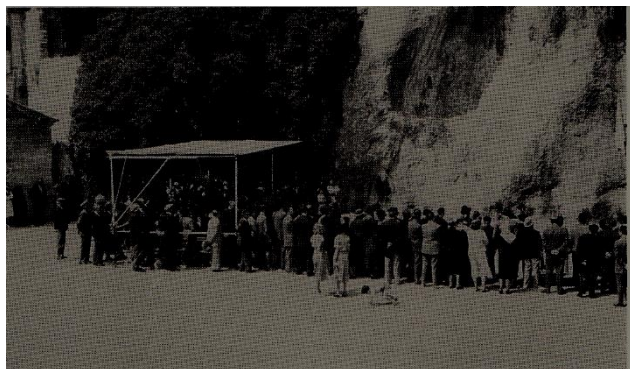
Troisième et dernière épitaphe conservée

ICI REPOSE
ABRAHAM LISBONNE DÉCÉDE A
CAVAILLON LE 7 MARS 1882
À L'ÂGE DE 79 ANS
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
ISRAËLITE
ÉPOUX AFFECTUEUX PARENT
DÉVOUÉ
ISRAELITE DE CŒUR HOMME DE BIEN
SON ÂME BIENHEUREUSE EST
MONTÉE VERS DIEU
(une ligne en hébreu)

Remarques :

- Ces quatre inscriptions conservées rappellent celles encore présentes au cimetière de l'Isle sur Sorgue. On peut supposer que la disposition des monuments était semblable sur les deux sites.
- Mis à part le cas particulier de la famille Astruc, les inhumations datent toutes du XIX^{ème} siècle, la plupart des lieux de naissance et de décès mentionnés (Apt, Alès, Perpignan) sont extérieurs au Comtat et attestent de la dispersion de la Communauté. Les descendants de celle-ci n'avaient plus que des attaches lointaines avec Cavailon ce qui explique qu'ils négligèrent de conserver la mémoire de leurs ancêtres lors de la désaffectation du cimetière.

La disparition brutale du cimetière juif de Cavailon produisit *a posteriori* certains remous. A l'initiative d'associations juives, une



Inauguration d'une plaque commémorative sur cette place, en plein centre de Cavailon, qui était autrefois l'Ancien cimetière Israélite de Cavailon, Juin 1953.

Document Archives municipales de Cavailon

plaque commémorative fut inaugurée le 14 juin 1953. En 1955, le Président de l'État d'Israël, après avoir visité la synagogue vint se recueillir sur les lieux.



Plaque commémorative (état actuel)

CINQUIEME PARTIE

LE CAGNARD AUJOURD'HUI ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les deux cimetières juifs de Cavailon ont aujourd'hui disparus.

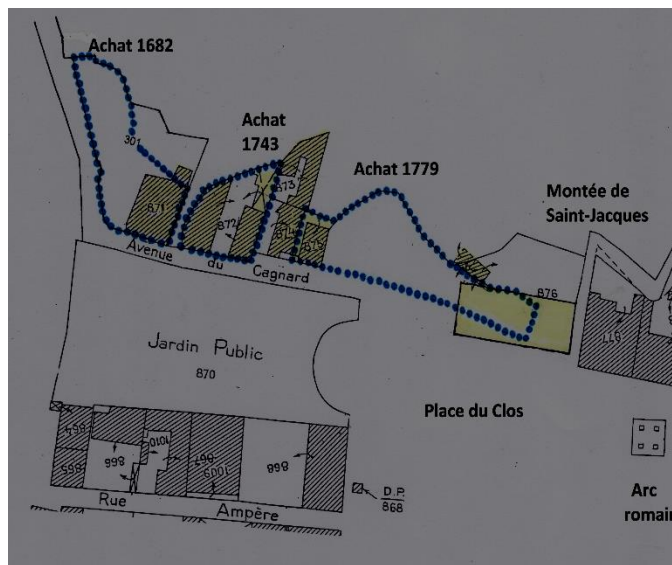
Si le vieux cimetière de la Porte du Claux est difficilement localisable, il en va autrement pour celui plus récent du Cagnard ; le front de la colline et le maintien de la trame vicinale ayant ici préservé l'ancienne ordonnance des lieux.

A - Situation cadastrale actuelle

Nous retrouvons approximativement sur le cadastre actuel la configuration des trois parcelles acquises au XVIII^{ème} siècle

- Le premier achat (1682), correspond au N° 871 de la section CK (café du Cagnard) et au N° 301 de la section AZ (cour du café).
- Le second achat (1743), se confond avec la parcelle N°872, section CK (maison, remises et cour).
- Le troisième achat (1779) est plus difficile à circonscrire, il comprend tout d'abord dans la section CK la parcelle bâtie N°875 et se poursuit en se confondant avec le domaine public (parking de la place et sol de l'Office de Tourisme).

- Notons enfin, toujours dans la section CK, que le bâtiment désigné comme une ancienne chapelle par Michel Jouve figure sous le N° 874, et le four à chaux sous les N° 874 et 873.



Localisation sur le plan cadastral

Le bâtiment coloré figurant à droite sur la parcelle 876, est l'actuel Office du Tourisme. Il empiète pour partie sur l'extrémité nord du cimetière.

B- Couverture photographique

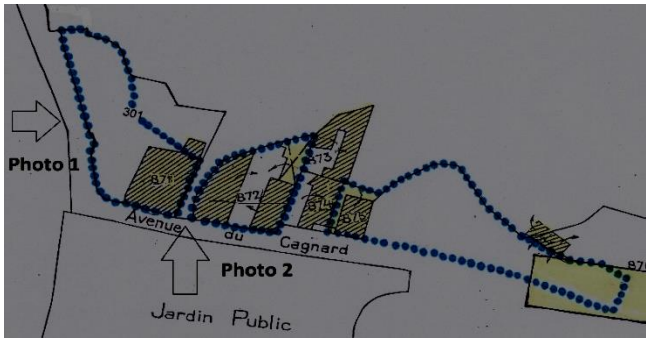


Photo 1 : Le Cagnard (cimetière de 1682)

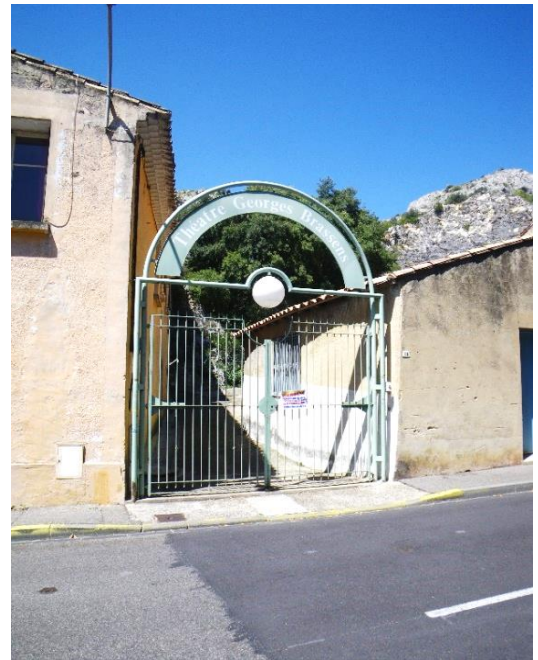


Photo 2 : Entrée du théâtre (début du chemin du Payrol du Loup)

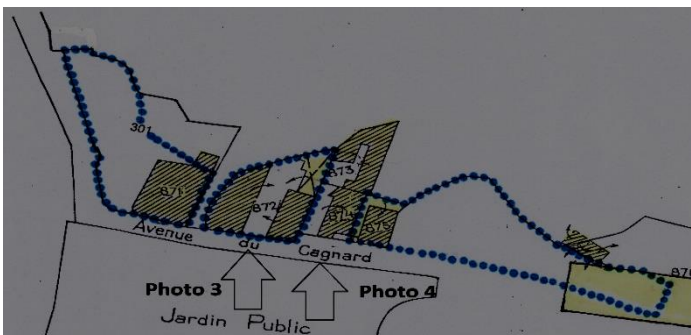


Photo 3 : Maison, cour et remise (cimetière de 1743)



Photo 4 : Ancienne chapelle ? (garage au bas, studio à l'étage)

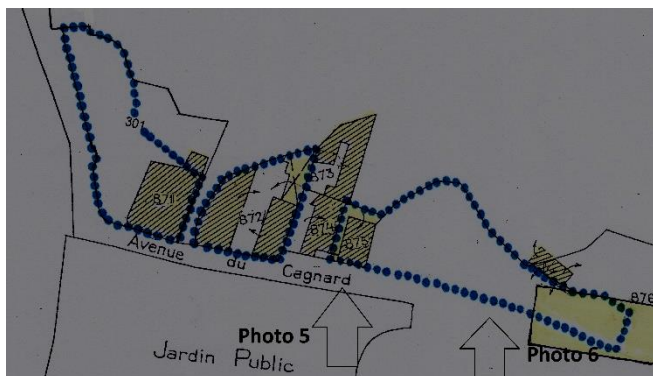


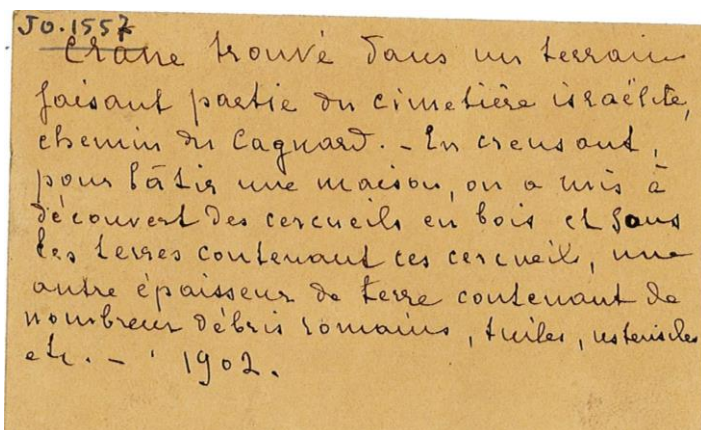
Photo 5 : maison au midi du cimetière de 1779



Photo 6 : En arrière plan, parking et office du Tourisme (cimetière de 1779)

C - Observations archéologiques

Peu de temps après la vente « singulière » de la parcelle 1334 (octobre 1901) M. Thérèse Jouve signale dans une note¹⁰⁴ :



Les contours orientaux de la colline Saint-Jacques tels que le Cagnard, l'École Saint-

Charles ou l'Hôpital sont riches en sites archéologiques.

La présence en ces lieux, de cavités, de fonds de cabanes, de structures diverses sans oublier les découvertes numismatiques nous entraînent dans le passé protohistorique et antique de Cavaillon.

Comme nous l'avons déjà évoqué, le cimetière juif confrontait la draille qui reliait autrefois le port et le bac de la Durance à l'oppidum.

Cette draille désignée dans les textes modernes sous le nom de « chemin du Payrol du loup » débutait entre les deux premières parcelles acquises par la Communauté. Son départ, marqué sur la droite par un étrange rocher lisse

¹⁰⁴ Document aimablement transmis par Mlle Émilie Porcher de la Conservation des Musées. La maison

évoquée est celle actuellement cadastrée CK 872, elle fut édifée dans le lot de Jules Avon.

appelé le Roucas Pelé¹⁰⁵, fut coupé au XIX^{ème} siècle par l'exploitation d'une carrière¹⁰⁶, convertie aujourd'hui en théâtre de plein air.

Sur la paroi rocheuse, de part et d'autre de la plaque commémorative du cimetière de 1779, on peut voir de très nombreuses encoches rupestres suggérant des fonds de cabanes¹⁰⁷, une cavité qui pourrait être sépulcrale ainsi qu'un curieux socle taillé en forme de niche à mi-hauteur.



Profonde entaille horizontale de fixation



Une des nombreuses encoches taillées dans le roc



Cavité dans la paroi au-dessus du cimetière



La carrière Dieulefet/Chabran (théâtre), à droite le Roucas Pelé

¹⁰⁵ En provençal : *Lo Rocas pelat*.

¹⁰⁶ Une note archéologique nous apprend qu'« en 1842, en faisant sauter le rocher au-dessus du Cagnard, on mit à nu un tombeau et une centaine de médailles massaliotes remontant sans doute à l'occupation

phocéenne ». J. Coutet, *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse*, Avignon 1876.

¹⁰⁷ De très beaux fonds de cabanes entièrement dégagés étaient visibles avant la construction de l'Office du Tourisme.

D - Conclusion et perspectives d'avenir

L'emprise totale de l'ancien cimetière juif du Cagnard se trouve aujourd'hui pour moitié bâtie et pour moitié encore exempte de constructions. Par ailleurs, une part importante du site relève du domaine public communal¹⁰⁸.

Le parking établi sur le cimetière de 1779 est en mauvais état (revêtement fatigué, nombreuses taches graisseuses sur le sol...) et sa saturation permanente dénature la beauté du lieu que l'on ne perçoit même plus.

Dans la perspective du classement des sites juifs Comtadins au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, il conviendrait au niveau de l'urbanisme, de protéger la surface totale du cimetière du Cagnard¹⁰⁹, et d'ouvrir une réflexion sur l'aménagement du site du

cimetière de 1779. Il pourrait en effet devenir un harmonieux trait d'union entre la colline et l'actuel Jardin Public.

Afin de redonner sens et dignité à ce lieu de mémoire, il suffirait dans un premier temps que le goudron actuel cède la place à une pelouse et qu'au sol, un alignement discret de pierres évoque les anciens contours du cimetière.

Ces mesures ponctuelles seraient aussi un début de mise en valeur de l'emblématique Place du Clos¹¹⁰, dont la vocation est de redevenir le cœur de la cité.

Robert SADAILLAN

UN GRAND UNIVERSITAIRE MARCEL RUFF

Par Roger KLOTZ

Marcel Ruff a rédigé lui-même ce qui devait être son avis de décès :

« Marcel Ruff, doyen honoraire de la faculté des lettres et sciences humaines de Nice, en sa quatre-vingt-dix-huitième année, prenant congé de ce siècle, qui l'a vu naître, remercie ceux qui par leur estime, leur amitié, leur affection l'ont aidé à parcourir sa longue route. »

C'est cette "longue route" de Marcel Ruff dont nous avons essayé de retrouver la trace.

Marcel Ruff est né le 29 janvier 1896 à Oran,

dans une famille venue d'Alsace après 1871; son père était professeur d'histoire au lycée.

Suite à la mort de son père, le jeune Marcel habite avec sa mère d'abord Reims en 1901-1902, puis à Paris où il est élève au lycée Janson de Sailly de 1902 à 1913, puis au lycée Lakanal, en classe de Khâgne. Appelé en 1915 au 91^{ème} régiment d'infanterie, il est envoyé près de Salonique. Il est reçu à l'Ecole Normale Supérieure en 1919 ; reçu second à l'agrégation de lettres classiques en 1922, il est nommé à l'institut français de Londres où il se marie.

¹⁰⁸ Ce qui n'est pas toujours une garantie de protection suffisante, comme le démontre la construction en ce lieu de l'Office du Tourisme.

¹⁰⁹ Rendre inconstructibles toutes les parties publiques ou privées encore non bâties (comme par exemple la cour du café du Cagnard). Un diagnostic architectural

serait aussi souhaitable dans les parcelles CK 873 et 874 (chapelle ? et four à chaux).

¹¹⁰ Au niveau patrimonial, je pense ici à l'urgence de la protection de l'Arc romain contre la pollution et, idée folle, à la reconstruction à l'identique de la Porte de Saint-Jacques qui jadis ouvrait sur la colline.

Au moment où le gouvernement de Vichy a exclu les Juifs de l'enseignement, Marcel Ruff se retire dans la campagne aixoise et devient viticulteur. En 1943, sa mère est déportée ; lui-même se réfugie dans le Var. Par le Professeur Noël Coulet, nous avons appris que, pendant la guerre, les notes concernant sa thèse ont été détruites à l'occasion d'une perquisition. A la fin des hostilités, M. Ruff a eu le courage de reprendre la préparation de sa thèse.

M. Ruff est réintégré en 1944 ; en 1948, il est nommé chargé de cours, puis assistant à Aix. Il soutient sa thèse sur L'ESPRIT DU MAL ET L'ESTHÉTIQUE BAUDELAÏENNE en 1955 chez Armand Colin. Nous avons pu lire un résumé de cette thèse rédigé par M. Vandegans ; cette recension a été publiée en 1956 dans LA REVUE BELGE DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE. Après avoir étudié le problème du mal dans la littérature depuis le XVIII^{ème} siècle, Marcel Ruff montre que Baudelaire a été élevé dans un milieu janséniste, que le fait qu'il ait été doté d'un conseil judiciaire a développé son inquiétude. M. Ruff a étudié tout ce qui dans la vie du poète était à l'origine de son éthique et de son esthétique. On peut penser que la thèse de M. Ruff est, en quelque sorte, une étude psychologique. C'est un peu l'époque où la critique littéraire s'intéresse à la lecture psychanalytique des œuvres : c'est entre 1957 et 1971 que Charles Mauron publie ses livres sur la psychocritique. Dans une certaine mesure, les travaux de M. Ruff sont un peu d'avant-garde. On note cependant que la première partie de cette thèse est une étude d'histoire littéraire. M. Ruff se situe donc à mi-chemin entre la recherche traditionnelle et les nouvelles méthodes de lecture des textes. C'est un chercheur mesuré et ouvert.

M. Ruff est devenu, à la faculté, le grand spécialiste de la poésie. Jean-Marie Le Clézio souligne l'importance que M. Ruff accordait aux poètes : M. Ruff admirait Nerval, Verlaine, Rimbaud, Baudelaire. Il a dirigé une thèse sur Germain Nouveau. Peut-être l'étude de la poésie lui a-t-elle permis de se détourner des persécutions antisémites qu'il a connues pendant la guerre.

En 1961-62, il faisait un cours sur La

Fontaine ; il refusait de faire du fabuliste un rêveur distrait ; il s'appuyait sur des idées émises par Paul Valéry dans VARIÉTÉ :

« La véritable condition d'un véritable poète est ce qu'il y a de plus distinct de l'état de rêve. Je n'y vois que recherches volontaires, assouplissement des pensées, consentement de l'âme à des gênes exquises, et le triomphe perpétuel du sacrifice.

Celui qui veut écrire son rêve se doit d'être infiniment éveillé. Si tu veux imiter assez exactement les bizarreries, les infidélités à soi-même du faible dormeur que tu viens d'être ; poursuivre dans ta profondeur cette chute pensive de l'âme comme une feuille morte à travers l'immensité vague de la mémoire, ne te flatte pas d'y réussir sans une attention poussée à l'extrême, dont le chef-d'œuvre sera de surprendre ce qui n'existe qu'à ses dépens. »

M. Ruff présentait donc les CONTES de La Fontaine comme des exercices qui ont permis au poète de se préparer à la création des FABLES, son chef-d'œuvre.

Par la suite, M. Ruff est devenu doyen de la faculté des lettres de Nice. Il a fasciné Jean-Marie Le Clézio :

« C'était un homme d'une très grande élégance, avec ce quelque chose de moderne – le veston anglais à deux boutons, imprimé en carreaux, chemise bleue, le bolo-tie ramené d'Arizona. »

Marcel Ruff est mort en 1993. On garde de lui l'image d'un professeur sérieux, uniquement préoccupé par son enseignement et ses recherches. Peut-être cet esprit laïque a-t-il trouvé dans l'étude de la poésie une raison de vivre.

Roger KLOTZ

BIBLIOGRAPHIE :

MÉMOIRES D'UN SURVIVANT. Livre réalisé avec la collaboration de Jean-William Lapierre. Avril 1997. Ouvrage publié avec le concours de l'Université de Nice – Sophia Antipolis, faculté des lettres, arts et sciences humaines et du Conseil Général des Alpes-Maritimes. Avril 1997. (Dépôt légal effectué à la Bibliothèque municipale de Marseille).

UNE IMAGE DES JUIFS CHEZ VOLTAIRE

Par Roger KLOTZ

Voltaire a combattu l'intolérance ; on sait la place qu'il a tenue dans les affaires Calas et Sirven. On connaît l'importance de son *TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE* Il arrive pourtant à l'auteur de *CANDIDE* d'écrire des libelles sur divers sujets. Dans le tome 30 des *Œuvres Complètes* de Voltaire, publiées en 1784, nous avons retrouvé un petit essai, pour le moins surprenant, intitulé *EXTRÊME TOLÉRANCE DES JUIFS*.

Il y a d'abord dans ce texte une évocation du Temple de Salomon :

« Une tête de veau mal faite trouvée dans le temple par les soldats romains ... fit croire longtemps que les Juifs adoraient un âne. »

On voit d'abord apparaître ici une accusation de paganisme. Peut-être faut-il ajouter à cela l'idée que *l'âne* est le symbole de l'ignorance et, donc, de la bêtise. Voltaire accuserait-il les Juifs d'être ignares et pauvres d'esprit ?

Il y a un mépris certain de Voltaire pour la langue hébraïque :

« Cette langue a des difficultés insurmontables : c'est un mélange de phénicien, d'égyptien, de syrien et d'arabe : et cet ancien mélange est très altéré aujourd'hui. L'hébreu n'eut jamais que deux modes aux verbes, le présent et le futur ; il faut deviner les autres modes par le sens. Les voyelles différentes étaient souvent exprimées par les mêmes caractères ; ou plutôt ils n'exprimaient pas les voyelles ; et les inventeurs de points n'ont fait qu'augmenter la difficulté. Chaque adverbe a vingt significations différentes. Le même mot est pris en des sens contraires.

Ajoutez à cet embarras la sécheresse et la pauvreté de la langue : les Juifs privés des arts ne pouvaient exprimer ce qu'ils ignoraient. En

un mot, l'hébreu est au grec ce que la langue d'un paysan est à celle d'un académicien. »

Esprit essentiellement classique, Voltaire veut montrer ici la supériorité du grec par rapport aux autres langues de l'antiquité ; il insiste par conséquent sur "la sécheresse et la pauvreté" de l'hébreu ; il montre ainsi qu'il ignore, ou veut ignorer, la richesse poétique des rythmes hébraïques. Son admiration pour le grec semble avoir quelque chose de caricatural.

Pour Voltaire, le judaïsme n'est donc ni une religion ni une orthopraxie :

« Moïse ne dit point, honore ton père et ta mère si tu veux aller au ciel ; mais, honore ton père et ta mère afin de vivre longtemps sur la terre.

Il ne les menace que de maux corporels, de la gale sèche, de gale purulente, d'ulcères malins dans le genou et le bas des jambes, d'être exposés aux infidélités de leurs femmes, d'emprunter à usure¹ des étrangers et de ne pouvoir prêter à usure, de périr de famine et d'être obligés de manger leurs enfants ; mais en aucun lieu il ne leur dit que leurs âmes immortelles subiront des tourments après la mort ou goûteront des félicités. »

L'auteur montre ici que le judaïsme ignore totalement le problème du Salut éternel. La lecture que Voltaire nous donne de la TORAH est une lecture chrétienne qui exclut les Juifs de l'enfer et du paradis. Il y a, on le voit, chez Voltaire, une volonté de marginaliser les Juifs, de les exclure de la société. C'est que, pour l'auteur de *ZADIG* et de *MICROMÉGAS*, le peuple juif est plein de défauts :

« On ne trouve dans toute l'histoire de ce peuple ancien aucun trait de générosité, de magnanimité, ni de bienfaisance ... Philon dit que dans la terre de Canaan on immolait

¹ Le mot *usure* vient du latin *usura*, au sens de *intérêt de l'argent*. Dans leur Dictionnaire Étymologique de la Langue Française, Bloch et Wartburg disent :

« Jusqu'au XVI^{ème} siècle, l'action de demander des intérêts, désignée par le mot *usure*, était regardée comme immorale ; cette conception ayant disparu, on

sentait à partir du XVI^{ème} siècle le besoin d'avoir deux termes et on distingua entre les intérêts à un taux normal et ceux à un taux exagéré ; le sens de *usure* fut alors restreint à ces derniers.... »

quelquefois les enfants avant que Dieu eût ordonné à Abraham de sacrifier son fils unique pour éprouver sa foi. »

Peut-être y-a-t-il surtout ici le désir de critiquer la vision que la Bible donne du peuple élu ; peut-être y-a-t-il chez Voltaire une passion anticléricale.

Dans son HISTOIRE DE L'ANTISÉMITISME DE VOLTAIRE À WAGNER, Léon Poliakov dit :

« *Voltaire fut-il antijuif parce qu'il était anticléric ou son combat contre l'Infâme était-il animé par sa haine du peuple de la Bible ? ...*

Des générations durant, en effet, les Juifs émancipés croyaient se reconnaître dans le masque crispé du champion de la tolérance,

dans le pacifiste mystique qui eut horreur des bûchers, et aussi dans le génial pourfendeur des mystères chrétiens ...Egorgés de toujours, ils ne voyaient dans Voltaire que le porte-drapeau de la démocratie bourgeoise, pacifique et laïque, sans se douter que l'écrasement de l'*Infâme* préludera (à travers autant de médiations qu'on le voudra) à des égorgements autrement vastes. »

C'est que l'auteur des Lettres Philosophiques porte peut-être en lui, comme tout être humain, la forme entière de l'humaine contradiction.

Roger KLOTZ

LA RÉNOVATION DE LA SYNAGOGUE DE CARPENTRAS



Notre ami Bernard Bijaoui, membre de l'ACI de Carpentras, nous informe que la première tranche des travaux de rénovation du bijou que nous ont légué nos ancêtres judéo-comtadins vient de commencer et devrait se terminer fin mars. Cette tranche

concerne les travaux les plus urgents, sur le plafond de la salle de culte. En cette année du 650^{ème} anniversaire de sa construction, la plus vieille synagogue de France encore en activité a réellement besoin d'importants travaux, si nous voulons que nos descendants puissent continuer à l'admirer. Le financement de cette première tranche a pu être bouclé grâce à la générosité de tous. Pour mener à son terme la rénovation complète, qui devrait nécessiter trois années de travaux, l'ACI de Carpentras est toujours à la recherche de financements. Ce monument, qui raconte non seulement

l'histoire de nos ancêtres judéo-comtadins, mais aussi l'histoire de notre pays tout entier, mérite que chacun, juif ou non-juif se sente concerné par sa conservation. Les contributions, même modestes, sont les bienvenues. Dans ce but, l'ACI de Carpentras organise une série de manifestations (concerts, exposition et vente de peintures, conférences). Notre association a également décidé d'apporter son concours, en organisant et finançant des conférences.

Une contribution sera demandée aux participants et intégralement reversée au fonds de financement des travaux de la synagogue. Dès que le calendrier de ces différentes manifestations sera connu, nous vous en informerons sur le site de l'ACJP.



Gilberte LÉVY

LECTURES



SOUS LA DIRECTION DE DANIELE IANCU-AGOU

Pratique médicale, rationalisme et relâchement religieux

Les élites lettrées juives de l'Europe méditerranéenne (XIV^e-XVI^e s.)

NOUVELLE GALLIA JUDAÏCA 9

Cerf Patrimoines, Juillet 2016

Danièle Iancu-Agou, directeur de recherche émérite au CNRS, a été

responsable à Montpellier de l'équipe NGJ (LEM, UMR 8584) de 2003 à 2014. Professeur associé à l'Institut Martin Buber de Bruxelles (ULB), elle est membre de l'Académie des Lettres et des Sciences de Montpellier. Ses champs de recherche sont la prosopographie et la vie culturelle des élites juives et néophytes de la Provence médiévale (1430-1530).

Vous connaissez tous sont brillant parcours. Je ne saurais trop vous recommander cet ouvrage, élaboré sous sa direction.

Cet ouvrage est le fruit des travaux du séminaire « Nouvelle Gallia Judaïca (NGJ), Laboratoire d'Études sur les Monothéismes (LEM, UMR 8584) tenu à Montpellier à l'Institut Maïmonide. Il est constitué de neuf contributions présentées au cours de l'année universitaire 2011-2012 autour des élites lettrées juives de l'Europe méditerranéenne (XIV^e-XVI^e s)

Il s'agit d'élites médicales dont on appréhende le rapport à l'Université chrétienne (exemples de Montpellier et de la Sardaigne) ; leurs collections de manuscrits touchant aussi bien la culture biblique que la médecine (les deux exemples inédits de Provence et de Catalogne traduisent l'importance de la circulation d'ouvrages chez les Juifs de l'aire occitano-catalane), leur rapport au crédit et à l'usure (Couronne d'Aragon) ; à la conversion lors des temps de crise majeurs, celui de 1391 qui a porté en germe la fin du judaïsme ibérique et a généré des apostasies célèbres de dirigeants religieux.

Les contributeurs sont : Élodie Attia (La bibliothèque inventoriée au décès de Salomon Bellaut, médecin juif de Trets (v. 1350-1419) – La liste en hébreu), Claude Denjean (Les élites juives lettrées dans la Couronne d'Aragon, XIII^e-XIV^e siècles), Lola Ferré (Les Juifs et l'Université Médiévale – texte en anglais –), Thomas Gergely (Juifs et médecins), Maurice Kriegel (Paul de Burgos et Profiat Duran déchiffrent 1391), Sylvia Planas Marcé (Les livres de maître Nathan Mossé de Portal, médecin juif de Gérone, 1410), Cécilia Tasca et Mariangela Rapetti (Les médecins juifs de la Sardaigne médiévale) et Christophe Vaschalde (La bibliothèque inventoriée au décès de Salomon Bellaut, médecin juif de Trets, (v. 1350-1419) – L'inventaire en latin).

S'ajoute à l'ensemble l'examen de deux *Ketoubot* (Provence, XV^e siècle) par Simon Schwarzfuchs.

Ces études contribueront à mieux appréhender sur l'espace méditerranéen, à la fin du Moyen-Âge le comportement des médecins et lettrés juifs, leur rationalisme et leur propension au relâchement religieux.

Gilberte LÉVY

FRÉDÉRIQUE GIRAUD

Émile Zola, Le Déclassement et la Lutte des Classes.

Paris, HONORÉ CHAMPION, 2016.

Frédérique Giraud, ancienne élève de l'École Normale Supérieure de Lyon, est docteur en sociologie et agrégée de sciences économiques et sociales. Sa thèse porte sur Emile Zola :

« Dans le cas de Zola qui nous préoccupe ici, rendre compte sociologiquement d'un auteur et de ses créations consiste dans l'examen de sa trajectoire tout à la fois familiale, scolaire, amicale et professionnelle, de sa manière de conduire sa carrière et de jouer le jeu de la littérature de façon intense et concurrentielle, de comprendre comment ses œuvres peuvent être influencées par ce contexte social compris en un sens large. »

Cette étude sociologique de l'œuvre de Zola est donc une étude d'histoire littéraire. Frédérique Giraud précise qu'elle fait de la "biographie sociologique" un outil destiné à mieux

interpréter les œuvres. La sociologie débouche ici, on le voit, sur l'histoire littéraire.

Le projet de Frédérique Giraud est de montrer que Zola compose avec des exigences qui semblent contradictoires : vivre de son art et être reconnu par ses pairs. Le but de Zola est donc de grimper dans l'échelle sociale. Peut-être Zola a-t-il une certaine ambition littéraire.

La quatrième de couverture précise :

« Contribution à l'analyse sociologique de la création littéraire, cet ouvrage offre une lecture novatrice de l'œuvre d'Emile Zola.'

Ce livre novateur fait d'Emile Zola un écrivain d'aujourd'hui.

Roger KLOTZ

PIERRE BIRNBAUM

Un Récit de Meurtre Rituel au Grand Siècle : l'Affaire Raphaël Lévy

ÉDITIONS FAYARD, 2008.

Né en 1940, Pierre Birnbaum est professeur de sciences politiques. Il a enseigné à l'Université de Paris I et à New York. Il a écrit de nombreux ouvrages (LES FOUS DE LA RÉPUBLIQUE, L'AIGLE ET LA SYNAGOGUE).

Le 25 septembre 1669, le marchand de bestiaux Raphaël Lévy va de Boulay à Metz pour y acheter un *shofar* et du vin. Il se prépare à célébrer le Nouvel An juif. Le même jour, le petit Didier Lemoine, âgé de 3 ans, disparaît ; comme ses parents habitent près de Boulay, des témoins disent avoir vu l'enfant attaché au cheval de Raphaël Lévy. Déclaré coupable de meurtre, après plusieurs séances de torture, Raphaël Lévy est condamné au bûcher.

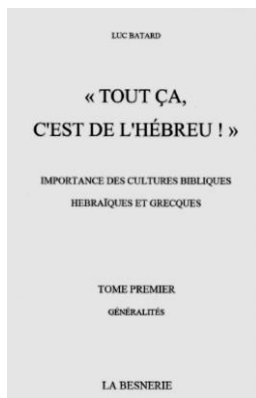
Rien ne pouvait laisser prévoir qu'une telle affaire pouvait éclater au siècle de Descartes. Peut-être connaissait-on encore le préjugé selon lequel les Juifs faisaient couler le sang d'enfants chrétiens pour fabriquer des *matzot*. Il est vrai que l'on reproche aux Juifs d'avoir tué Jésus alors que la croix est un supplice romain.

Pierre Birnbaum dit :

« L'histoire méconnue de cette accusation de meurtre rituel mérite d'être redécouverte ... Sa survenue à la fin du XVII^{ème} siècle où brillent la culture et la science étonne, comme si la Contre-Réforme avait besoin d'un Autre qui résiste à son ordre, étranger par sa foi et ses traditions au monde chrétien auquel appartiennent les protestants qui vont être néanmoins rejetés peu après de la nation. »

Louis XIV, qui se prétend "Roi de droit divin", a en fait besoin d'appuyer son absolutisme sur une conception gallicane de l'Eglise Catholique.

Roger KLOTZ



Luc Batard est né en 1932, sur les Marches de Bretagne. Catholique pratiquant, il a consacré ses premières années d'activité professionnelle à l'animation catéchétique,

liturgique et culturelle dans des établissements d'enseignement catholique. Il fut ensuite employé d'une agence d'assurance, attaché commercial d'une importante édition musicale parisienne et finit sa carrière en qualité de représentant d'une édition internationale belge en sciences humaines. Il vit aujourd'hui sa retraite au pied du Mont Ventoux. Son intérêt pour la culture biblique hébraïque l'a amené à se lancer, seul, dans l'apprentissage de l'hébreu. Il est adhérent, depuis déjà plusieurs années, avec son épouse Nicole, de notre association.

Partant de la boutade « Tout ça c'est de l'hébreu ! », dont il conteste la fiabilité, Luc Batard n'hésite pas à reconnaître l'importance de la connaissance et de la compréhension des cultures bibliques, donc d'abord des langues hébraïque et grecque.

SOUS LA DIRECTION DE SHMUEL TRIGANO

Le christianisme au miroir du judaïsme.

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE. PARIS, IN PRESS, 2003.

Plusieurs auteurs ont collaboré à cet ouvrage : Dan Jaffé, spécialiste du judaïsme ancien, Peter Ochs, professeur d'études juives modernes à l'université de Virginie, Lawrence Schiffmann, professeur d'études juives et hébraïques à l'université de New York, René-Samuel Sirat, ancien grand-rabbin de France, Charles Touati, grand rabbin du consistoire central, Shmuel Trigano, professeur à l'université de Paris X-Nanterre. Ce livre n'est donc pas la recherche d'une orthodoxie. Il n'y a peut-être pas, en effet, de pensée juive ; il n'y a que des penseurs juifs.

Ce livre constitue la recherche d'une philosophie juive pour aujourd'hui, comprenant une critique juive philosophique du christianisme". Peut-être obtient-on une nouvelle image de Paul :

LUC BATARD

« Tout ça c'est de l'hébreu ! »

Importance des cultures bibliques hébraïques et grecques

TOME PREMIER – GÉNÉRALITES. Novembre 2016

ÉDITION LA BESNERIE (1463 CHEMIN DE LA MONTAGNE 84410 BÉDOIN).

À partir des textes hébreux et grecs, il explore au plus profond les cultures bibliques, pour tenter d'y retrouver la traçabilité des mots, expressions, rites, des « religions » hébraïque et chrétienne, qui lui tient tant à cœur.

Dans sa petite enfance, il a observé son grand-père horloger qui « démontait » des montres, non pas pour les « détruire », mais pour comprendre les raisons de leur dysfonctionnement afin de pouvoir les réparer et les « reconstruire ». Il en a conservé l'esprit et l'applique aux réalités humaines, intellectuelles, morales, spirituelles.

Il considère qu'il est nécessaire d'effectuer certaines « déconstructions » pour être en mesure de réaliser des « reconstructions », fondées sur les interprétations voulues par les auteurs des textes. Cette démarche est à ses yeux un antidote aux dangers d'un formatage religieux des intelligences et d'une réception littérale des textes.

Gilberte LÉVY

« Un Juif de son temps, certes, en désaccord avec d'autres pharisiens sur des questions fondamentales telle l'abrogation de la Loi par l'avènement du Messie ou sur certains points de doctrine.[La démarche méthodologique] consiste cependant à replacer Paul dans le judaïsme de son époque – à une époque où le mouvement des disciples de Jésus évolue encore pleinement au sein du judaïsme. »

On comprend donc que le courant chrétien, né au sein du judaïsme, ait besoin de se définir par rapport à lui. Le judaïsme a donc produit fort peu de livres qui abordent cette question. Il s'agit donc de rechercher ce qui sépare ou, plutôt, ce qui devrait réunir Juifs et Chrétiens.

Roger KLOTZ

APPEL À COTISATIONS

Chers Amis,

L'année 2017 va bientôt commencer. Nous la souhaitons pleine et heureuse pour vous tous.

Pensez à votre adhésion pour 2017. Vous savez que vos cotisations viennent soutenir nos actions et en particulier l'édition de notre revue "L'ÉCHO DES CARRIERES" et nous sommes convaincus que vous souhaitez continuer à participer à la diffusion de notre culture et de notre histoire.

Nous avons de plus en plus de difficultés à obtenir les subventions sans lesquelles nous ne pourrions pas éditer notre revue. Nous avons donc plus que jamais besoin de vos cotisations pour continuer.

Nous vous rappelons, nos tarifs, inchangés encore cette année :

Adhésion/Abt. individuel	Adhésion/Abt. couple	Membre bienfaiteur à partir de	Abonnement seul (réservé aux associations)	
40 €	46 €	80 €	France 20 €	Étranger 23 €

Merci de bien vouloir adresser votre chèque, à l'ordre de l'ACJP, chez de notre trésorier : Michel LANGE, 6 Rue des Acacias, 69340 FRANCHEVILLE.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Chers Amis, nos cordiales salutations.

La Présidente,

Gilberte LÉVY

ACJP • ASSOCIATION CULTURELLE DES JUIFS DU PAPE •

Directeur de la publication :
Gilberte LEVY

Membres du comité de lecture :

Michel ALESSIO
Geneviève GENIN-FLORY
Michel LANGE
Robert MILHAUD
Olivier NATHAN



Mise en page : Gilberte LEVY

Impression ROUGE PAPIER
rouge.papier@gmail.com

L'ÉCHO DES CARRIERES ISSN 1246 2772

Association créée en 1992
Fondateur Robert MILHAUD

Objet social : L'association a pour buts d'inscrire les traces de vie des juifs du Comtat Venaissin et d'Avignon et plus généralement du Midi de la France dans le temps de la mémoire, de faire rayonner sous tous ses aspects leur culture, de mettre en œuvre les ressources et les moyens de diffusion nécessaires afin que leur contribution à l'histoire soit connue et reconnue.

Site internet www.acjp.fr

Courriel contact@acjp.fr

Musée juif Comtadin • rue Hébraïque
84300 - CAVAILLON • tel 04 90 72 26 86

Adhésion annuelle incluant l'abonnement à la revue
l'Écho des Carrières :

Individuel : 40 € - Couple : 46 €

Abonnement seul (réservé aux collectivités et aux
associations) : participation aux frais :

France 20 € - Étranger 23 €

Achat possible au numéro